

Troisième séance, jeudi 21 mars 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2022-DEEF-68	Loi	Loi sur l'accès des jeunes aux médias (Mise en oeuvre de la motion 2022-GC-60)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Flavio Bortoluzzi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEEF-42	Décret	Programme de mise en oeuvre NPR 2024-2027	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Daphné Roulin <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-172	Mandat	Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Gabriel Kolly Marie Levrat Daphné Roulin Pierre Mauron Christian Clément Nicolas Kolly Pascal Lauber Hubert Dafflon François Ingold Sébastien Dorthe <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-119	Mandat	Les mesures locales et bas seuil, un investissement pour l'avenir des jeunes en difficulté	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernhard Altermatt Estelle Zermatten Savio Michellod Daniel Bürdel Catherine Esseiva Katharina Thalmann-Bolz Armand Jaquier Sophie Tritten Liliane Galley Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-GC-206	Motion	Pour une formation duale avec mention bilingue	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Marie Levrat Pauline Robatel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-GC-67	Postulat	Encourager la sobriété énergétique dans les industries grâce à des outils financiers efficaces	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Brice Repond Alexandre Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEEF-44	Rapport	Pour des infrastructures et des compétences en matière de première et deuxième transformation du bois de feuillus dans le canton (Rapport sur postulat 2023-GC-129) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Jean-Daniel Schumacher, Eric Collomb, Luana Menoud-Baldi, Charly Cotting et Pauline Robatel.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de M. Astrit Bytyqi, élu par le Grand Conseil lors de la session de mars 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Herr Bytyqi, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Loi 2022-DEEF-68**Loi sur l'accès des jeunes aux médias (Mise en oeuvre de la motion 2022-GC-60)**

Rapporteur-e:	Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	28.11.2023 (BGC février 2024, p. 6203)
Préavis de la commission:	15.01.2024 (BGC février 2024, p. 6232)

Deuxième lecture**I. Acte principal : Loi sur l'accès des jeunes aux médias**

Bortoluzzi Flavio (UDC/SVP, LA). Comme Monsieur le Président l'a déjà exprimé, nous avons changé quelques articles lors de la première lecture : nous avons suivi la commission sur deux changements et changé l'article 1 ici, au Grand Conseil. Nous n'avons pas traité le changement à l'article 1 en commission, mais il a été adopté par près des 2/3 du plénum. Je ne peux donc pas vous donner un avis au nom de la commission, mais personnellement, je suis assez d'accord avec ce changement.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 79 voix contre 13. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick

(GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 13.*

S'est abstenu:

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Décret 2023-DEEF-42 Programme de mise en oeuvre NPR 2024-2027

Rapporteur-e:	Roulin Daphné (VEA/GB, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	12.12.2023 (BGC mars 2024, p. 808)
Préavis de la commission:	08.01.2024 (BGC mars 2024, p. 836)

Entrée en matière

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Nous traitons aujourd'hui le projet de décret relatif à l'octroi d'une contribution financière cantonale de 9'386'000 frs pour la NPR, pour la période 2020-2023.

La commission ad hoc de 11 membres s'est réunie le 8 janvier 2024. Ont également activement participé à la séance M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, M. Jerry Krattiger, directeur de la Promotion économique, et M. Alain Lunghi, responsable de la NPR à la Promotion économique.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble important de rappeler le cadre de la NPR. On accepte ce décret seulement tous les 4 ans : soit on n'était pas présent lors du précédent décret, soit on l'a presque déjà oublié. Ainsi, pour cette raison, je me permets d'être un peu plus longue dans les explications.

Le programme de la nouvelle politique régionale, tel que nous le connaissons, se fonde sur une loi fédérale : la loi fédérale sur la politique régionale, entrée en vigueur en 2008. Le but est de soutenir le développement économique dans les régions excentrées, c'est-à-dire dans les régions de montagne, les espaces ruraux et les régions frontalières. La NPR contribue ainsi indirectement à l'occupation décentralisée du territoire et à la diminution des disparités économiques entre les régions. Pour atteindre ce but, le SECO, les cantons et les acteurs régionaux investissent conjointement dans des projets visant à renforcer l'attrait des régions, autant pour leur place économique que pour leur développement touristique. Ainsi, la NPR encourage l'entrepreneuriat, stimule l'innovation, soutient la création de valeur ajoutée et encourage durablement la compétitivité dans ces régions. Elle vise également à soutenir la création et la pérennisation des places de travail dans ces régions excentrées.

Pour la mise en œuvre, concrètement, de cette politique régionale, il y a donc deux niveaux :

1. Tout d'abord, au niveau fédéral, la Confédération met en place un programme pluriannuel qui s'étend sur 8 ans. C'est un montant de 217,3 millions de francs qui a été voté par le Parlement fédéral pour les années 2024 à 2027.
2. Puis au niveau cantonal, il y a la mise en place également d'un programme pluriannuel. Dans le canton de Fribourg, il s'étend sur 4 ans. Nous sommes aujourd'hui dans la 5^{ème} tranche de ces programmes quadriennaux (période 2024-2027). C'est le Conseil d'Etat qui est compétent pour définir sa stratégie de politique d'innovation régionale dans son programme

pluriannuel de mise en œuvre. Le Grand Conseil est compétent pour valider le montant décidé d'entente entre la Confédération et les cantons.

Ce programme de la NPR prévoit différentes mesures possibles, au nombre de quatre :

- > Des mesures d'accompagnement,
- > Des allègements fiscaux,
- > Des aides financières,
- > Des prêts à taux d'intérêt favorable ou sans intérêt.

Dans le décret que nous traitons aujourd'hui, nous avons affaire aux mesures pécuniaires, c'est-à-dire les aides financières et les prêts. Les cantons ont un pouvoir d'appréciation sur ces mesures financières. En effet, ce sont bien les cantons qui décident, dans les limites des moyens disponibles, pour quels projets les aides financières ou les prêts sont octroyés. Cela reflète à quel point notre programme pluriannuel est important.

On peut s'intéresser maintenant au fond du décret. Le montant apporté par le canton pour la réalisation de leur programme de mise en œuvre doit être au moins égal à celui de la Confédération. Ici, le canton prévoit un total des engagements pour la mise en œuvre de la NPR de 9'386'000 frs. Quant à la Confédération, elle s'engage pour un montant global de 9'041'000 frs. La part cantonale est ainsi légèrement supérieure de 345'000 frs.

Le montant cantonal pour les aides financières à fonds perdu reste identique par rapport à la précédente période. Pour le montant des prêts, en raison de leur faible utilisation, il a été revu à la baisse (-45% ou une diminution de 1,6 million). La Confédération quant à elle augmente sa participation aux aides financières de +17% par rapport à 2020-2023.

Pour arriver à ce montant et établir la stratégie du programme cantonal de la NPR, le Conseil d'Etat a analysé de manière critique la période passée - 2020-2023 - et tiré les enseignements nécessaires. De manière générale, la stratégie 2024-2027 continue de s'appuyer sur une volonté de valorisation d'activités économiques et touristiques qui renforcent la compétitivité des différents acteurs à travers l'innovation, qui développent l'emploi à travers des places de travail attrayantes et qui intègrent les nouvelles tendances industrielles (bioéconomie, digitalisation) et les nouvelles tendances sociétales (développement durable, économie de proximité). Il est important de relever que des thèmes transversaux ont été intégrés, et pas des moindres : le développement durable, l'économie locale et la numérisation.

Concernant en particulier le travail de la commission, nous nous sommes penchés tant sur des aspects généraux que sur des projets concrets déjà soutenus ou qui vont être soutenus par la NPR.

Sur les aspects plus généraux, la commission s'est interrogée notamment si des moyens suffisants sont alloués à la NPR, y compris le nombre d'EPT. Elle a voulu savoir également si les districts alémaniques et francophones étaient bien traités sur un pied d'égalité. La diminution du montant des prêts a également fait l'objet d'interrogations.

La coordination avec la future loi sur l'innovation a également été examinée. En tenant compte de ces discussions, la commission a accepté à la quasi-unanimité le décret et je vous invite à en faire de même.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Tout d'abord, merci infiniment à Madame la Rapporteuse pour son rapport et aussi à la commission pour l'examen de cet objet. Je remercie d'ailleurs aussi la Commission des finances et de gestion, qui s'est également prononcée sur cet objet.

Sie wissen es, meine Damen und Herren, diese Neue Regionalpolitik dient den Regionen als ein ständiges... man kann dem Impulsprogramm sagen. Es wurde gesagt, sie fördert die Innovation, generiert Wertschöpfung, steigert nachhaltig die Wettbewerbsfähigkeit der Regionen.

Der starke wirtschaftliche Wettbewerb und die auch immer schnellere Veränderung der Strukturen und auch der Anforderungen einer globalisierten Wirtschaft verlangen, dass ständig, wirklich ständig, in die Innovation investiert wird, um eben diese Wettbewerbsvorteile zu schaffen und so mit der Zeit zu gehen.

Après son lancement en 2008 déjà, la nouvelle politique régionale s'est déjà exercée en 4 phases successives. La 5^{ème} phase dont nous parlons aujourd'hui s'étend de 2024, qui a déjà commencé, jusqu'en 2027.

En préambule, j'aimerais rappeler quelques principes de base du fonctionnement de la NPR. La NPR vise une croissance fondée sur l'innovation et sur la productivité, une meilleure compétitivité des régions, et finalement la création et aussi le maintien des emplois, ce qui nous est très, très cher. Ceci évidemment dans un respect du développement durable, qui devient, il l'était déjà, mais qui devient encore plus important, un élément essentiel dans cette nouvelle phase.

Dans le cadre de cette NPR, les cantons jouent un rôle central, il faut le dire. Ils le font en matière de conception, de financement et aussi de mise en œuvre de cette politique régionale. Le programme mis en œuvre s'articule toujours sur deux

volets principaux : un volet industriel et l'autre volet touristique. Il y a trois niveaux d'intervention : niveau cantonal, niveau intercantonal et même un niveau international, voire transfrontalier, il faut le préciser. La NPR est un outil très efficace, j'ose le dire aujourd'hui, qui donne des résultats très, très intéressants, des résultats probants. Durant la dernière phase, 2020-2023, nous avons ainsi pu soutenir 79 projets pour un total d'aide financière cantonale et fédérale de près de 13 millions de francs et des coûts d'investissement de plus de 25 millions, avec un impact et des retombées importantes en termes d'investissements, d'emplois ou de visiteurs pour la branche touristique.

Über die neue Regionalpolitik konnte auch die Wettbewerbsfähigkeit unserer kleinen und mittleren Unternehmen (KMU) erfolgreich unterstützt werden, und zwar mit Gemeinschaftsprojekten, die zur Umsetzung von innovativen Ideen eine Zusammenarbeit mit den Hochschulen beinhalten.

Diese Politik, Sie haben es verstanden, ermöglicht es also, Lehre und Wirtschaft einander näherzubringen, um auch den Unternehmen und besonders auch den Industriebetrieben einen Vorteil zu verschaffen.

In der Umsetzungsphase 2023 haben 286 Partner im Rahmen von diesen Gemeinschaftsprojekten zusammengearbeitet. Das sind so viele wie noch nie zuvor.

Finalment, l'innovation se trouve aussi dans le terreau de nos entreprises locales et régionales. L'étroite collaboration entre les identités régionales et le canton, via l'association INNOREG-Fribourg ou les régions directement, est un élément évidemment essentiel pour une mise en place coordonnée et efficace de la NPR.

Je voudrais encore vous donner quelques informations sur le volet touristique du programme - qui vous intéresse certainement aussi beaucoup -, qui vient de se terminer. Plus de 30 projets, répartis dans toutes les régions du canton - c'était une des questions de la commission -, ont été soutenus durant cette période à hauteur de 3 millions de francs. Deux secteurs ont été fortement soutenus et le seront aussi durant la prochaine période : le développement de l'offre VTT coordonnée dans le canton dans le but d'éviter le VTT sauvage - je le précise car c'est extrêmement important -, et le tourisme quatre saisons, aussi bien dans les Préalpes qu'au bord des lacs.

Diese beiden Punkte stellen die wichtigsten Herausforderungen dar, um die touristische Attraktivität des Kantons zu erhalten, und die NPR-Beiträge haben es zudem ermöglicht, vollkommen neue, auch innovative Angebote im Kanton zu schaffen, wie etwa, Sie haben es vielleicht gehört, das erste Kreuzfahrtschiff der Schweiz, das auf den drei Seen navigiert, oder das Angebot eines immersiven Abendessens in der Region Murten.

Pour la NPR 2024-2027, le nouveau programme de mise en œuvre est en ligne, avec le défi du programme gouvernemental. Dans cette nouvelle phase, un effort particulier a été donné à la cohérence ainsi qu'à la coordination du programme avec les visions et stratégies cantonales, bien évidemment, vous allez dire : stratégie de développement économique, stratégie agroalimentaire, Plan climat, stratégie de développement durable, stratégie de développement du tourisme fribourgeois. Cette nouvelle période NPR s'appuie sur une volonté de valorisation de l'activité économique qui renforce, comme je l'ai dit, la compétitivité des entreprises à travers l'innovation, le développement de l'emploi et intègre les nouvelles tendances techniques.

Les résultats de cet effort ont été concluants. En effet, tout en remerciant l'équipe qui œuvre chaque jour pour la mise en œuvre de ce programme, le SECO, qui a analysé le programme de la NPR, a évalué la mise en place de la NPR fribourgeoise comme très réussie et a donné le maximum demandé au niveau des montants.

Trois axes stratégiques du volet industriel ont été ciblés : Stärkung der Biowirtschaft und auch des Lebensmittelbereichs als strategische Achse - Stichworte hier kennen Sie: Baumaterialien, Verpackungen, Textilien, Kosmetika, Abfall- und Biomasseverwertung -, puis Industrie 4.0, dont le défi consiste à traduire la transformation numérique en gain de productivité dans le canton - mots-clés, je vous fais grâce de la liste mais il y a impression 3D, connectivité des objets et j'en passe, et finalement...

... schlussendlich auch die Entwicklung eines intelligenten Kantonsgebietes, das heisst, die Lebensqualität durch die Verwendung neuer Technologien zu verbessern, indem die Wirtschaftsentwicklung das gesellschaftliche Wohlbefinden berücksichtigt und Sorge zur Umwelt trägt. Hier sind die Stichworte Mobilität und Umwelt der Zukunft.

La stratégie touristique ne sera pas en reste avec deux axes principaux : développement des infrastructures et développement de nouveaux produits et offres touristiques. Les mots-clés, je l'ai dit : tourisme quatre saisons, patrimoine gastronomique, patrimoine bâti - on a tellement à offrir dans ce canton, il faut qu'on y investisse un peu d'argent.

Une nouveauté importante a été introduite dans cette nouvelle phase : il s'agit de la possibilité de subventionner des projets de petites infrastructures, avec des "à fonds perdu" et non pas uniquement des prêts, et cela sur tout le territoire cantonal.

Si vous êtes vraiment intéressés, vous trouverez aussi dans le PMO, qui est en ligne dans les deux langues sur le site internet de la Promotion économique, les QR codes qui renvoient à des informations sur tous les projets effectués ces 4 dernières années, donc transparence vraiment totale.

Finanzierung: Der Staat Freiburg muss die "Nouvelle politique régionale" (NPR) in den nächsten 4 Jahren wie folgt unterstützen. Es wurde gesagt, mit 7,4 Millionen Franken in Form von A-fonds-perdu-Beiträgen, 2 Millionen Franken in Form von Darlehen und der Bund leistet auch seinen Beitrag, mit 7 Millionen Franken in Form von A-fonds-perdu-Beiträgen und 2 Millionen Franken in Form von Darlehen.

Donc, le canton dispose aujourd'hui, pour les 4 années à venir, de 18,4 millions de francs. Et puis, c'est de l'argent bien investi.

En décembre dernier, le Conseil d'Etat a approuvé le message au Grand Conseil et la proposition de décret financier concernant l'octroi des moyens financiers de la nouvelle politique régionale pour la période à venir. La commission ad hoc du Grand Conseil, cela a été dit, a siégé le 8 janvier et la CFG le 6 mars. Elles ont toutes deux accepté le projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Pour conclure, M. le Président, j'aimerais souligner encore une fois l'importance d'un tel programme d'impulsion pour l'économie fribourgeoise, à plus forte raison pour des années qui s'annoncent difficiles et exigeantes pour notre économie. Je vous propose donc d'accepter ce décret.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La CFG a examiné le 6 mars dernier le message et le décret pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour la NPR, période 2024-2027.

Comme cela a déjà été dit, le décret prévoit des aides cantonales à fonds perdu à hauteur de 7'386'000 francs et des prêts pour 2 millions, soit au total 9'386'000 francs. L'engagement financier de la Confédération, pour sa part, augmente pour passer désormais à 9'041'000 francs. Les membres de la CFG saluent le message présenté et soutiennent les axes de soutien proposés pour la période 2024-2027. À titre personnel, je salue le fait que de petites infrastructures touristiques puissent être soutenues et pas seulement des études qui, quelques fois, finissent au fond des tiroirs.

Sous l'angle financier et à l'unanimité de ses membres, la CFG préavise favorablement ce décret.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime à titre personnel. Mes liens d'intérêts : je suis président du BIC - le Building Innovation Cluster -, l'un des 3 clusters qui a bénéficié jusqu'à ce jour de l'aide de la NPR pour soutenir la construction dans le domaine de l'innovation notamment et pour développer avec les PME fribourgeoises des projets collaboratifs avec nos Hautes Ecoles. Je tiens à relever que la construction représente plus de 15'000 emplois dans notre canton, une force de travail non négligeable qui représente près de 12% du PIB cantonal, avec des PME performantes et reconnues pour la qualité de leurs prestations bien au-delà des frontières cantonales.

Aujourd'hui, le président de ce cluster que je suis est dépité depuis l'annonce, par un email laconique de la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) à la fin du mois de novembre de l'année dernière, que le BIC ne bénéficierait plus des fonds NPR pour la période 2024-2027. Des membres - éminents m'a-t-on dit - de la CAPE, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique, auraient émis un préavis négatif sur le *business plan* du BIC. Ce mail précisait notamment que nous n'avions plus besoin de participer le 4 décembre 2023 à la séance de la CAPE pour présenter notre projet. Suite à cette information, le conseil du cluster a demandé à être reçu par le directeur de l'économie pour comprendre cette décision de la PromFR.

Monsieur le Conseiller d'Etat, vous nous avez répondu que vous nous recevriez après la séance de la CAPE du 4 décembre. Cette séance fut annulée et remplacée en date du 2 février dernier. Contrairement au mail de novembre 2023, nous étions tout de même invités à présenter notre *business plan* ! Une bonne surprise, mais on peut aujourd'hui s'interroger si c'était une chance ou un piège ! Malgré des contacts téléphoniques avec des membres de la CAPE, à la PromFR, il n'a pas été possible de comprendre ce qui se passait ou les éventuelles faiblesses de notre *business plan*. Entre la fin novembre et le 2 février de cette année, nous aurions eu deux mois pour corriger le tir si, en toute transparence, on avait fait part des griefs formulés à notre égard.

Cette situation était d'autant plus surprenante que durant la phase d'élaboration du plan, en étroite collaboration avec la PromFR et les autres clusters, rien n'a transpiré sur notre *business plan* qui ne correspondrait pas aux objectifs de la Confédération et du canton. Au contraire, au mois de juin de l'année dernière, on nous demandait d'ajouter 50'000 francs au budget, soit au total un montant de 450'000 francs pour la période 2024-2027.

Suite à la séance du 2 février devant la CAPE, le président de la commission, M. le Conseiller d'Etat, nous confirmait le préavis négatif et soulevait quelques problématiques, entre autres le peu d'activités du BIC durant la période écoulée. Et pourtant, tous les objectifs fixés contractuellement par la PromFR ont été plus que remplis dans une période amputée de près d'une année en raison de la pandémie. Pour preuve, 5 projets collaboratifs déposés et acceptés sur un objectif de 4,

10 *workshops* organisés pour nos membres pour 4 demandés et une augmentation des membres de plus 11% par rapport au 10% fixés.

Cette décision est un affront pour la construction, pour les membres du Conseil du cluster qui s'engagent tout au long de l'année. Conseil composé de 9 membres, tous des propriétaires et chefs d'entreprises de PME spécialisées dans les trois domaines de compétences du BIC : la digitalisation, la rénovation ainsi que la transformation et le financement durable. Nous comptons notamment une très petite PME, celle qui a établi le bilan CO₂ de notre Parlement, mais aussi la plus grande entreprise de construction fribourgeoise, qui a plus de 1'000 emplois, et un bureau d'architecte qui vient de gagner le prix PME de l'agglomération fribourgeoise. Le cluster compte près de 90 membres, toutes des PME en lien avec la construction.

Avant de conclure je remercie M. le Directeur de l'économie qui a finalement accepté de recevoir une délégation du Conseil du cluster à la fin de ce mois. Nous devrions avoir enfin des réponses concrètes à nos interrogations.

Chères et chers collègues, je voterai blanc sur ce crédit d'engagement pour marquer mon irritation envers les méthodes discutables de la PromFR et son manque de transparence. Malgré tout, je vous invite toutes et tous à soutenir massivement ce crédit pour les clusters qui font un excellent travail et surtout pour tous les acteurs économiques de notre canton, nos PME qui investissent, au fil des ans, des moyens financiers importants pour rester à la pointe du progrès et innover leur processus.

Je vous remercie pour votre longue attention !

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Cela me fait un peu bizarre de prendre la parole après mon collègue Jean-Daniel Wicht. Je retiendrai essentiellement la fin de son intervention qui était très positive et j'ai beaucoup de compréhension pour son expérience personnelle qui ne s'est malheureusement pas passée comme il l'aurait souhaité.

Au registre des liens d'intérêts, j'annonce avoir été membre de la commission qui a traité ce projet de décret et j'annonce également ma fonction de directeur de l'association Terroir Fribourg, association qui a bénéficié à plusieurs reprises de soutiens financiers au travers de l'outil de promotion de la NPR.

Notre groupe a pris connaissance du projet de décret et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction détaillée et bien étayée. Comme cela a été dit, la NPR est l'un des outils de la promotion économique de la Confédération et se déploie sur des périodes de 4 ans. Pour les 4 prochaines années, le programme de la Confédération met l'accent sur 5 objectifs principaux que vous pouvez découvrir dans le message. Ceux-ci sont totalement pertinents pour participer au développement de notre canton et soutenir la mise en œuvre du programme gouvernemental du canton de Fribourg pour la législature en cours.

Durant la période de 4 ans qui vient de se terminer, 76 projets ont bénéficié d'un soutien pour un total de 13,06 millions de francs. Chaque franc investi par la NPR a généré une participation de 1,23 francs des acteurs impliqués dans les projets, ce qui montre aussi le principe du cofinancement des différents acteurs impliqués dans ces projets.

Pour avoir participé à plusieurs projets qui ont reçu une aide financière, je peux attester que l'argent est bien investi, permet de générer des retombées économiques directes et indirectes, ceci souvent sur le long terme. Je relève que les projets sont accompagnés de manière efficace par des organismes de soutien afin de préparer les dossiers et surtout de les accompagner durant la phase de réalisation. Les projets soutenus touchent toutes les régions de notre canton et se développent dans une multitude de directions tout en respectant l'orientation stratégique du programme de mise en œuvre.

Certains se posent peut-être la question suivante : que se passerait-il dans notre canton si nous ne pouvions pas bénéficier de cet outil ? La réponse est simple : plusieurs projets n'auraient simplement pas pu être réalisés et notre canton en serait perdant. Je prends comme exemple le domaine du tourisme, qui a lancé plusieurs projets pour réaliser et accélérer la transition vers un tourisme quatre saisons. Il y a également un grand nombre de projets en lien avec la transition numérique et la stratégie agroalimentaire, qui sont des projets importants pour notre canton.

C'est donc dans ce contexte et à la suite de la lecture du message du Conseil d'Etat que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient à la quasi-unanimité le crédit d'engagement de 9'386'000 francs. Ce montant est certes conséquent, mais au regard du nombre de projets qui ont pu être réalisés avec cette aide financière, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux le soutiendra en grande partie, comme je viens de le dire. Notre décision permettra le cofinancement de la Confédération et de bénéficier d'une enveloppe totale de 18,427 millions de francs pour la période 2024-2027.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie et félicite le Conseil d'Etat ainsi que la direction de la Promotion économique pour son travail de grande qualité dans ce dossier.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts : je suis membre de ladite commission et m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Au fil des années, les fonds délivrés par la nouvelle politique régionale sont devenus importants, reconnus, et je dirais même nécessaires. Ils aident fondamentalement le développement des régions - je pense naturellement aux projets économiques

d'envergure -, mais aussi aux différents projets touristiques, comme les différents projets quatre saisons qui fleurissent dans nos basses et moyennes stations de ski fribourgeoises. Rien que le développement de ces projets est complexe et nécessite des budgets conséquents. Avoir de belles idées, c'est bien, mais il faut aller beaucoup plus loin dans la réflexion afin d'aboutir à des solutions pérennes qui auront l'avantage de durer économiquement dans le temps. Cette manne qui nous arrive de la NPR est donc toujours la bienvenue. C'est un élément important qui, employé à bon escient, favorise une offre de plus en plus riche et diversifiée. Les 9'386'000 francs sont donc nécessaires pour la période 2024-2027, cette somme étant doublée par l'apport de la Confédération.

Cependant, il y a un petit "mais"... A l'article 1 alinéa 3, on dit que "[...] 2'000'000 francs au moins sont affectés à l'octroi de prêts remboursables", sans intérêt. Il faut se rendre compte que ces dernières années, ce montant n'a été que très peu sollicité et les raisons en sont toutes simples : on demande des dossiers d'envergure qui touchent considérablement l'économie, donc des places de travail et une perspective d'intérêts fleurissant à tous bords. Donc en premier lieu, il faut déjà que nos PAL puissent accueillir de tels projets, et si cela est le cas, il faut encore convaincre qu'un plus petit projet, étudié dans une plus petite commune est tout à fait réalisable. J'ai fait partie d'un groupe de travail qui a déposé un projet rassemblant plusieurs produits du terroir. La première question que l'on m'a posée est la suivante : "comment allez-vous procéder pour faire arriver chez vous des cars zurichois ?" J'ai répondu ainsi : "de la même manière mise sur pied par des villes comme Fribourg ou Bulle, mais sans les bouchons". Vous comprendrez que ce projet n'a pas vu le jour, mais pour une toute autre raison, à savoir qu'un projet similaire se développe dans un chef-lieu voisin.

Tout ça pour vous dire que je suis un nostalgique des crédits LIM, politique qui a précédé la NPR et qui attribuait des fonds remboursables sans intérêt pour de plus petits projets. Je souhaiterais donc qu'à l'avenir, on réétudie cette possibilité. Plus tu prêtes, plus il y a de montants remboursés, et avec le cumul des années, plus il y a de liquidités à redistribuer sans devoir faire l'effort de remettre à disposition de nouveaux montants. Il faut pour cela juste être un peu moins gourmand au niveau de la voilure et ainsi, des demandes arriveront, j'en suis persuadé. Nous avons été gâtés ces dernières années en ayant la possibilité d'emprunter des sommes d'argent à des taux dérisoires. Mais je pense que malheureusement, ce temps est révolu, ce qui donnera encore plus de poids à ma proposition.

Cette réflexion faite, le groupe de l'Union démocratique du centre préavise favorablement, à l'unanimité, ce décret.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la CFG et j'ai été également membre de la commission ad hoc.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a étudié avec une attention toute particulière ce décret. Nous entrerons en matière et nous soutiendrons à l'unanimité ce décret.

Nos réflexions se sont portées sur les points suivants :

1. Nous nous réjouissons que Fribourg puisse à nouveau profiter de la manne de la Confédération et ainsi stimuler l'innovation dans le canton. De plus, nous sommes heureux de constater que Fribourg recevra un montant plus élevé que les années précédentes, preuve que le programme de mise en œuvre a été particulièrement bien accueilli par la Confédération.
2. Je suis toujours un peu déçu - pas autant que mon collègue Wicht bien entendu, je suis un petit déçu - que le soutien à l'innovation dans le canton de Fribourg soit surtout destiné aux deux axes principaux de la politique de l'innovation, à savoir la bioéconomie et l'Industrie 4.0. Le programme de mise en œuvre de la NPR nous apprend avec plaisir que cet argent servira à d'autres pôles innovatifs du canton, comme le tourisme ou les projets de petites infrastructures. Nous pouvons également attendre avec plaisir que des projets innovants en lien avec la culture, par exemple, puissent être soutenus.
3. Pour cette période, le développement durable et l'économie locale sont reconnus comme des axes transversaux, même s'ils sont, selon nous, peu visibilisés dans le PMO. Je demanderais instamment au Conseil d'Etat de défendre une vision de la durabilité plutôt forte, plus forte, non pas en incitant, mais en poussant et en provoquant les opportunités, et une prise de conscience radicale sur ces questions.

Les retombées financières de cette NPR 2024-2027 devraient être multipliées par deux ou trois et cet argent sera réinvesti directement dans l'économie locale. Lors d'une rencontre mardi soir avec les milieux du cinéma, de l'économie et du tourisme, les très nombreux députés présents à la table ronde organisée par Fribourg Film ont pu découvrir un projet soutenu justement par la NPR en Valais qui vise à aider les productions de cinéma à venir tourner chez eux. Pour la superproduction "Winter Palace" du Fribourgeois Pierre Monnard et coproduite par Netflix, ce seront 100'000 francs investis en lien avec la NPR, à savoir 50'000 francs de l'Etat du Valais et 50'000 francs de la Confédération, pour quelques semaines de tournage et une retombée pour l'économie locale de plus de 1,7 million de francs, soit 17 fois la mise de départ ou, suivant comment l'on voit les choses, 34 fois la mise de départ du canton, sans parler des retombées indirectes pour le tourisme. On voit qu'il

y a de nombreuses opportunités pour notre région, mêlant tourisme, économie locale, culture, et peut-être même l'occasion pour Fribourg d'être le théâtre du prochain "James Bond".

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Avec ce décret, la Promotion économique du canton de Fribourg nous demande un crédit d'engagement de plus de 9 millions de francs pour la nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027. J'ai pu prendre connaissance des détails de cette planification comme membre de la commission ad hoc et aussi en tant que membre de la CFG. Je n'ai pas d'autres liens d'intérêts avec cet objet et je parle au nom du groupe socialiste.

Tout d'abord, au nom de mon groupe, je remercie l'équipe de la NPR pour son travail, et aussi pour la qualité du message, des documents et des explications fournies en commissions ; nous avons eu des indications très claires sur le fonctionnement de la NPR et sur les objectifs poursuivis pour les 4 prochaines années.

De l'avis de notre groupe, il est évident que nous devons octroyer ces moyens à la Promotion économique pour qu'elle puisse remplir son mandat de développement durable des activités économiques dans les différentes régions de notre canton et obtenir ainsi l'aide fédérale. Quoiqu'il en soit, les montants nécessaires sont d'ores et déjà inscrits aux budgets des années 2024 à 2027 de la Promotion économique.

Ainsi le groupe socialiste va accepter ce décret avec quelques remarques :

- > On constate avec ce décret qu'il n'y a pas que les associations à but social qui demandent et reçoivent des subventions de la part de l'Etat et que l'économie privée en bénéficie également, et cela même bien plus largement !
- > Cela dit, nous sommes très satisfaits de constater la volonté de la DEEF de renforcer les projets collaboratifs intersectoriels qui mettent l'accent particulier sur le développement durable.
- > Selon nous, les différents organes de soutien comme les clusters, Fri Up, Innoreg-FR et INNOSQUARE sont des instruments de travail très importants pour favoriser la coordination entre les acteurs, et nous soutenons dès lors la volonté de travailler en vue d'une meilleure coordination.
- > Petite inquiétude quand même : nous nous demandons si ces organes de soutien ont les moyens suffisants pour jouer leur rôle. Et je vous donne un exemple : le rapport montre que Fri Up fait face à une augmentation significative des demandes et il faut se demander si cet organisme a assez de capacités pour y répondre.
- > Autre inquiétude qui concerne le Cluster Food & Nutrition : les dernières nouvelles lues dans les médias en ce qui concerne certaines grosses entreprises de la place actives dans l'agroalimentaire nous font craindre pour l'avenir de la stratégie cantonale dans ce domaine et pour tous les acteurs qui en dépendent.

Finalement, nous avons quelques souhaits et pas mal d'ambitions pour la NPR et l'innovation dans notre canton :

- > Nous estimons que les différentes infrastructures de la Promotion économique qui accompagnent nos *startups* doivent être développées, renforcées, voire réorganisées.
- > Pour cela, il serait intéressant de faire un état des lieux en matière de soutien à l'innovation et de conduire une étude comparative avec d'autres cantons pour pouvoir analyser nos forces et nos faiblesses. En comparaison intercantonale, il manque par exemple un incubateur dans notre canton. Pour rappel, Fri Up ne remplit plus ce rôle. Il manque aussi un capital d'amorçage pour encourager le terreau émergent. Dans le canton de Vaud, il y a une structure qui s'appelle *Innovaud*, qui pourrait peut-être être inspirante pour nous.
- > Ces éléments devraient être pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur l'innovation. Cette loi devrait donner des impulsions nouvelles et utiles au développement du canton et ne pas simplement faire une collection de demi-mesures. Il est aussi très important, de notre point de vue, que la NPR soit bien coordonnée avec la nouvelle politique d'innovation, et cela dès 2028.
- > Bref, soyons ambitieux ! Nos jeunes sont pleins de talent et d'esprit d'entreprendre. Ils ont besoin de soutien pour se lancer et créer leur propre entreprise. Nos jeunes ont également envie de travailler dans des entreprises de petite dimension, proches de chez eux, qui proposent des activités bonnes pour la planète, qui font du sens et pour lesquelles ils peuvent prendre des responsabilités. Enfin, nos finances communales et cantonales ont bien besoin d'une économie forte, innovante et résiliente pour créer notre futur. Et cela ne doit pas seulement reposer sur les activités touristiques et sur le développement du *Airbnb*, comme on vient de l'entendre à la radio ce matin.

Dans cet esprit, le groupe socialiste souhaite donc quatre très bonnes années de travail à l'équipe de la NPR, accepte ce décret et vous enjoint à en faire de même !

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et annonce mes liens d'intérêts : je suis la présidente d'une société qui a recours à la NPR et je faisais partie de la commission qui a examiné ce projet.

Le groupe Le Centre a étudié ce dossier avec grand intérêt et est absolument convaincu du bien-fondé de cet instrument d'aide. Je ne vais pas répéter ce qui a été clairement dit par notre présidente et mes préopinants, mais je vais rendre ceci un peu plus concret. Pour la période 2020-2023, ce sont donc près de 80 projets qui ont bénéficié d'une aide NPR. Par exemple :

Au niveau touristique :

- > La région des Paccots, qui est touchée par le nécessaire virage quatre saisons, a fait recours à la NPR et le fera probablement pour les quatre ans à venir.
- > Estavayer a développé un projet pilote de transport à la demande intégré à l'offre de transports publics.
- > Rue, pour le développement d'un circuit secret dans son bourg, circuit qui ouvrira au début de l'été 2024. Je vous invite à aller voir *Linkedln*, ça fait envie.

Ou dans la construction :

- > Le développement d'une interface vendeur-technicien pour la société Ascenseurs Menétrey SA, par exemple, dans le cadre de son développement dans les ascenseurs sur mesure, interface dont la création a impliqué 3 entreprises et est soutenue par la HEIA-FR.
- > Ou un projet collaboratif lié à la déconstruction d'une halle industrielle visant le réemploi des composants de structure et façade dans une démarche d'économie circulaire pour un cas concret.

Vous le voyez, les projets innovants sont soutenus dans des domaines finalement divers et variés, dans le tourisme permettant de redynamiser des régions, ou dans l'industrie pour pérenniser les entreprises et leurs emplois. Par ricochet, c'est à chaque fois tout un écosystème qui en bénéficie aussi avec d'importantes retombées économiques.

Les garde-fous sont présents. Différents critères sont définis et contrôlés afin de s'assurer de la pertinence des projets et de leur viabilité, la gouvernance étant notamment à juste titre étudiée. Le développement durable et l'économie locale sont aussi des thèmes transversaux appliqués à l'examen des projets.

Le montant cantonal prévu en aide à fonds perdu de 7,386 millions de francs représente finalement seulement 1,84 million par année. Dans une actualité où tout change si vite et où l'adaptation est nécessaire à la pérennité, les projets 2024-2027 ne vont pas manquer et leur soutien transformera des défis en opportunités. À titre personnel, j'espère que les 2 millions prévus pour les prêts seront suffisants, et j'ajoute que ce soutien NPR peut constituer une première lueur d'espoir dans la concrétisation de projets quasi-vitaux parfois.

Si ces aides sont un souffle bienvenu, voire une condition *sine qua non* au développement de projets parfois vitaux pour la pérennité de certaines sociétés, il est ensuite nécessaire que l'Etat, dans ses autres services, participe à la bonne suite desdits projets, en traitant avec dynamisme, bon sens et rapidité les dossiers qui arrivent sur son bureau, par exemple pour la délivrance d'autorisations et divers permis. Il serait dommage que l'état donne d'une main et retienne de l'autre.

Pour terminer, je lance un appel aux entreprises, aux PME souvent trop modestes pour penser pouvoir obtenir des aides et souvent trop modestes même pour penser qu'elles font de l'innovation et qu'elles peuvent être éligibles à une aide. Mesdames et Messieurs les entrepreneurs, si vous avez un projet à développer, n'hésitez pas à contacter la PromFR et la NPR pour voir si un appui, tant collaboratif que financier, peut vous être attribué. Ce serait dommage de passer à côté. Appelez le 026 304 14 00 !

Comme le groupe Le Centre dans son unanimité, merci d'accepter ce décret avec conviction.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt : je suis syndic d'une commune en Sarine. J'ai juste quelques questions liées à la NPR :

- > Il a été dit, au tout début, qu'il s'agissait de gommer les disparités entre les régions. Alors tout à fait, c'est parfait. On a parlé de 79 projets, est-ce qu'on pourrait savoir sur combien de communes se répartissent en fait ces 79 projets ? En effet, je réside dans le district de la Sarine, et j'ai lu dans le rapport que sur 575 demandes de renseignements, il n'y a eu au final que 38 projets soutenus en Sarine. Pourquoi aussi peu de projets soutenus ? N'y aurait-il pas quand même des freins qui font que ce n'est peut-être pas la bonne formule pour ce district ? Je suis dans une commune excentrée, avec des PME familiales, et c'est vrai qu'il n'y a peut-être pas la force, la volonté ou plutôt la possibilité d'agir via la NPR. Si je pose ces questions, c'est que l'on devrait peut-être avoir pour certaines entreprises encore un autre outil.
- > On parle aussi de 29 projets hors canton. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus par rapport à ces projets hors canton ? Comment sont-ils financés ? Comment sont-ils contrôlés ?
- > Il me semblait - mais vous me corrigerez si ce n'est pas le cas, M. le Représentant du Gouvernement - que le SICHH faisait un moment partie de la NPR. On a vu comment ça s'est terminé : le canton a mis 15 millions de francs et ça a été

revendu pour 1 franc symbolique. Ma question est de savoir comment l'on peut éviter une telle déroute à l'avenir ? Des contrôles sont-ils réalisés pour éviter de telle chose ?

- > Par rapport au SICHH - j'en profite -, y a-t-il des plaintes par rapport à la direction ou autre, ou des tentatives de récupérer quand même l'argent, sachant qu'un citoyen qui ne payerait pas ses impôts, même un montant de 200 francs, on va le mettre en poursuite ?
- > Vous avez aussi beaucoup parlé de fonds perdu. C'est très bien, mais n'est-ce parfois vraiment pas trop perdu ? Est-ce qu'il n'y a pas quand même un contrôle par rapport à tout ceci ? C'est vrai que ça laisserait quand même un goût amer de voir tout cet argent partir sans avoir véritablement des projets en arrière-plan.

Evidemment, je soutiens le décret, je soutiens l'économie fribourgeoise, mais il y a tout de même quelques questions critiques qui se posent, dont celle-ci : la NPR est-elle la bonne solution pour les communes excentrées ? Ne faudrait pas développer peut-être une autre solution pour celles-ci ?

Je vous remercie par avance pour toutes vos réponses, M. le Représentant du Gouvernement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Merci infiniment pour ce retour extrêmement positif. Cela nous encourage à poursuivre les quatre prochaines années, notamment la Promotion économique, qui abrite le secrétariat de cette nouvelle politique régionale. Merci également pour l'appel aux entreprises, que je soutiens évidemment à 200% : on est là pour vous, les gens sont là, ils vous attendent, on vous aide aussi à mettre en place les projets pour qu'ils passent l'étape de la CAPE, on vous aide enfin également dans la mise en œuvre de ces projets.

Il n'y a pas eu beaucoup de questions, mais j'aimerais quand même peut-être en reprendre l'une ou l'autre. M^{me} la Députée Berset, vous avez répondu vous-même à votre question : oui, on est aussi ambitieux que vous, je viens de le dire, on a aussi des souhaits. Le Grand Conseil a accepté un instrument parlementaire qui nous permettra d'avoir ici, au sein du Grand Conseil, une grande discussion - et je me réjouis déjà - sur la loi sur l'innovation, donc sur l'adaptation du dispositif existant. Tout cela est en préparation : on va modifier la loi sur la promotion économique, qui va devenir une loi sur l'innovation et la promotion économique ; on va donc l'enrichir avec plusieurs éléments, on aura l'occasion d'en discuter en commission et surtout également en plénum d'ici peu.

Finalement peut-être, cela a été dit, il faut savoir que par rapport au processus décisionnel, si aujourd'hui vous êtes d'accord d'accepter le crédit, cela ne veut pas encore dire que vous nous accordez directement des montants liés à des projets spécifiques. Vous accordez le crédit général et après, une commission examine chaque demande. Cette commission, qui a déjà été citée aujourd'hui, c'est la Commission des mesures d'aides en matière de promotion économique (CAPE), composée d'experts, de députés ; c'est une commission très performante, il faut le dire, qui, et là je réponds partiellement au député Bonny, fait tout ce travail de contrôle des projets conformément aux objectifs de la NPR ; c'est donc elle qui finalement accorde les fonds, jusqu'à 300'000 francs par projet, et si ça dépasse les 300'000 francs, ça passe même au Conseil d'Etat. Ensuite sont signées des conventions, car nous devons évidemment obtenir un retour de chaque projet.

Même si je pense que ce n'est pas aujourd'hui le moment de discuter d'un projet spécifique, je peux juste dire, par rapport au BIC qui a été mentionné par le député Wicht, que la CAPE tient à souligner vraiment l'importance thématique du secteur de la construction durable et de la rénovation, c'est vrai, mais le fait que la CAPE n'ait pas encore accordé un nouveau soutien financier veut juste dire, ce qu'a demandé M. Bonny, qu'on examine soigneusement les projets et, le cas échéant, qu'on aide aussi les porteurs de projets à améliorer leurs projets, mais il faut évidemment que ce soit conforme à ce qui était convenu et à la convention qui a été signée. Je ne veux pas épiloguer, mais Monsieur le Député Wicht, en tant qu'ancien directeur de la Fédération fribourgeoises des entrepreneurs, je pense que c'est pour vous une évidence qu'avant d'accorder un nouveau montant au BIC, on a quand même le devoir, l'obligation d'obtenir un rapport final complet, y compris aussi les comptes audités selon les articles 5 à 10 de la convention qu'on avait signée pour la précédente période. C'est pour moi une évidence, mais nous allons en discuter, je me réjouis d'avoir une discussion avec vous.

Sinon, merci infiniment, on va poursuivre.

Bonny David (PS/SP, SC). Je souhaite juste répéter ma question à M. Curty : pourrait-on savoir combien de communes ont été concernées par les 79 projets ? Il est évident que cela devrait recouvrir toutes les régions du canton, mais est-ce que l'on peut avoir quelque chose d'un peu plus approfondi ? Merci.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. On a présenté à la commission ad hoc un graphique de la répartition par districts. Je n'ai donc pas la répartition par communes, mais comme je l'ai déjà dit aujourd'hui lors de ma précédente intervention, nous sommes hyper transparents, je pense qu'il n'y a jamais eu un dossier avec autant de papiers. Allez sur le site internet, je peux le faire pour vous si vous le souhaitez : vous y trouverez tous les projets qui ont été soutenus et qui sont expliqués en détail, et vous trouverez là aussi les communes qui étaient concernées. Les communes concernées, cela ne veut finalement rien dire, car si par exemple on fait un projet avec deux entreprises et une

Haute Ecole spécialisée, celle-ci se situe sur la commune de Fribourg alors que les entreprises seront peut-être dans votre commune, et cela comptera comme un projet de la commune, mais c'est un peu plus compliqué. Je ne peux donc pas vous donner la réponse exacte, mais je vous encourage vraiment à consulter le site internet de la Promotion économique ; sinon venez vers nous, il y a vraiment toutes les informations sur le site ainsi que la répartition par districts et j'en passe.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Par rapport aux différentes prises de parole aujourd'hui, je constate, au nom de la commission, que tous les intervenants invitent les député-e-s à soutenir le décret. Seul le député Wicht a fait part de son abstention. Malgré plusieurs remarques formulées et questions posées, tous les intervenants ont soulevé l'intérêt économique que représente la NPR pour notre canton. Le conseiller d'Etat ayant déjà répondu aux différentes questions posées, je vais donc m'arrêter ici.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2024-2027

Art. 1

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Il s'agit de l'article qui fixe le montant à 9'386'000 francs pour la période 2024-2027.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ja, vielleicht ist es wichtig, zu sagen, dass, sollten wir nicht alle Mittel ausschöpfen können, in der vorgegebenen Frist, die Periode verlängert werden kann. Das war in der letzten Legislatur nicht der Fall. Wir haben, wie Sie das vielleicht gesehen haben, 99% der Mittel gebraucht, und werden das wieder versuchen zu erreichen, aber das gibt uns ein wenig Spielraum.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine

(LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 98.*

A voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Mandat 2023-GC-172

Promotion et développement des infrastructures d'énergies renouvelables

Auteur-s:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) Levrat Marie (PS/SP, GR) Roulin Daphné (VEA/GB, GL) Mauron Pierre (PS/SP, GR) Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC) Ingold François (VEA/GB, FV) Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	11.07.2023 (BGC septembre 2023, p. 3045)
Développement:	11.07.2023 (BGC septembre 2023, p. 3045)
Réponse du Conseil d'Etat:	16.01.2024 (BGC mars 2024, p. 1105)
Remarque:	Auteur remplaçant: Bortoluzzi Flavio

Prise en considération

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Ich habe keine Interessenbindung und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit dem Auftrag verlangen die Urheber, dass der Staatsrat die Entwicklung der Infrastruktur zur Erzeugung von Strom aus erneuerbaren Energien in unserem Kanton Freiburg ausbauen und beschleunigen soll.

Wir sind der Ansicht, dass es von grosser Wichtigkeit ist, zu erfahren, welches Potential in der Infrastruktur zur Erzeugung von Strom vorhanden ist. So können dann Rahmenbedingungen geschaffen werden, damit die Energiewirtschaft unsere Landesversorgung optimal gewährleisten kann.

Die Windenergie liegt uns sehr am Herzen. Wir wollen, dass die neugebildete Steuerungskommission bestimmen soll, wo die Windmessmasten gestellt werden. Die Windmessmasten liefern wertvolle Daten, ganz besonders die Geschwindigkeit ist ein zentrales Kriterium für die Windenergieplanung. Deshalb ist diese Aufgabe geeignet für den Steuerungsausschuss.

Der Staatsrat lehnt von den Aufträgen zu den 5 Energieressourcen deren 3 komplett ab. Bei den beiden anderen Energiequellen will er die Aufträge nur teilweise umsetzen. Ist dies im Sinn und Interesse der Verfasser? Wohl kaum.

Deshalb hat sich die Schweizerische Volkspartei-Fraktion wie folgt entschieden:

Le groupe de l'Union démocratique du centre va refuser le fractionnement et va, dans sa grande majorité, soutenir le mandat.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Ce mandat redonne non seulement des bases neutres, redonne confiance à la population, mais est également nécessaire pour se projeter vers la suite. Je crois qu'il y a plusieurs points à soulever qui sont en lien avec ce mandat.

Tout d'abord, on répond aux préoccupations, non seulement des générations futures, mais de toutes les générations, de toutes les citoyennes et tous les citoyens fribourgeois.

On parle ici d'énergie renouvelable, d'énergie verte, de solaire, d'éolien, d'hydraulique, de géothermique, et je crois qu'il est important de faire un paquet avec toutes ces énergies-là et qu'elles sont à mettre en combinaison.

Je crois que ce mandat n'est pas visionnaire, en fait, mais il est très réaliste. Il est réaliste parce que c'est une réponse au réchauffement climatique. On a eu le débat sur la loi sur le climat il n'y a pas très longtemps, et je pense que c'est une mesure qui s'inscrit dans la même vision.

Ce mandat n'est pas non plus révolutionnaire, mais en fait, je pense qu'il est juste responsable. Il est responsable, parce qu'on offre une solution qui est viable aux citoyennes et aux citoyens du canton de Fribourg.

Deuxièmement, je pense que cette offensive pour des énergies renouvelables, de manière générale en Suisse, mais aussi à Fribourg, va nous éviter de devoir se rabattre sur d'autres moyens que sont, notamment, les centrales nucléaires. Je crois que si l'on n'a pas véritablement d'engagement de l'Etat - que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal -, eh bien on aura la nécessité de se rabattre sur d'autres moyens pour garantir un approvisionnement à toutes les saisons. Donc, je vous l'ai dit, ces énergies renouvelables dont on parle dans le mandat, si elles sont combinées, offrent une certaine flexibilité et une possibilité d'approvisionnement qui est nécessaire.

Troisième point important, c'est que ce mandat donne une direction claire vers laquelle on veut avancer et il redonne une certaine confiance à la population dans cette offensive pour les énergies renouvelables. On fait le point dans le mandat sur chaque énergie de manière individuelle, et les unes sans les autres, eh bien, ça ne marche pas. A Fribourg, on a du potentiel, et donc on doit utiliser ce potentiel à 100%, pas forcément pour nous, mais pour les générations futures.

Je crois qu'ici, on a un mandat qui traite d'un enjeu de société. On doit avancer avec ces énergies renouvelables, sans blocage politique et en faisant front commun. Et je crois que ce mandat est un véritable exemple pour faire front commun, puisqu'on a des membres de tous les partis qui l'ont cosigné. Cela démontre que ces enjeux sont très importants pour la société.

Ce mandat, je vous l'ai dit, permet de repartir sur des bases saines pour toute la population, et avec une approche qui est globale pour les différentes énergies renouvelables. Je crois donc que tout le monde ici a à y gagner et je vous invite à soutenir ce mandat.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Je fais partie des mandataires et parle en mon nom personnel.

L'approvisionnement énergétique est une question qui concerne chacune et chacun d'entre nous, soit en limitant la consommation et en prenant des mesures pour augmenter la sobriété, soit en faisant des compromis pour utiliser tout le potentiel énergétique à notre disposition. Si nous avons eu un *blackout* ou des mesures drastiques de réduction, cette nécessité se sentirait beaucoup plus fortement chez chacune et chacun d'entre nous.

Ce mandat était un paquet de propositions qui visait justement à avancer dans tous les domaines, en ayant des données sur les potentiels dans tous les secteurs énergétiques. Globalement, je suis assez satisfait des réponses du Conseil d'Etat. Entre le dépôt du mandat et aujourd'hui, un certain nombre d'actions ont déjà été menées, ce qui justifie une acceptation plus fine. Les moyens et compétences de l'Etat doivent aussi être utilisés de manière efficace.

Dans le solaire, une étude très complète a déjà été livrée. On pourrait éventuellement discuter du solaire thermique.

Pour l'hydroélectricité, le postulat de mon collègue Dafflon et de moi-même a déjà été accepté en plénum.

Pour la géothermie profonde, en ayant discuté avec des spécialistes, le canton a livré des données comparables aux autres cantons, permettant aux promoteurs d'aller de l'avant. Pour avancer, il nous appartient de trouver des mesures d'accompagnement pour couvrir une partie des risques que les énergéticiens ne peuvent pas prendre seuls. Cette question devra être traitée ultérieurement. Mais il est bienvenu de compléter ce qui est nécessaire pour la géothermie à moyenne profondeur. Je suis également le Conseil d'Etat dans l'hydrogène.

Concernant maintenant l'éolien : il s'agit d'un volet extrêmement sensible qui brasse beaucoup d'air. Afin de choisir le meilleur endroit pour poser un barrage, on s'assure qu'il y a de l'eau. Nous avons été en discussion avec les opposants du parc de la Sonnaz et avons été surpris que finalement, il était possible d'avancer au moins sur un point : la collecte de données, avec un "mais"... Pro et contre l'éolien, nous sommes tous d'accord qu'une cartographie des vents précise doit être faite et pour cela, des mâts doivent être posés. Bien sûr qu'il est inutile de placer des mâts, par exemple, dans une zone d'exclusion militaire. Et il n'est pas nécessaire non plus de placer 50 mâts dans tout le canton, car cela coûte cher. Par contre, les zones choisies dans le Plan directeur cantonal sont en rediscussion au sein du comité de pilotage (CoPil). Aussi, afin d'éviter de nouveaux blocages qui prêteraient l'avancée nécessaire, également dans l'éolien, je demande au Conseil d'Etat d'accepter de confier le choix des emplacements des mâts au CoPil, et surtout de rendre transparentes ces mesures. 7 ou 8 mâts suffiraient pour avoir une cartographie précise des vents aux altitudes visées, pas obligatoirement et pas uniquement sur les sites de l'actuel Plan directeur. Ainsi, nous avancerions de manière pragmatique, mais certaine. Je fais confiance aux opposants pour montrer leur désaccord dans les étapes suivantes, mais au moins, nous aurons une mesure du vent et brassons moins d'air inutilement.

Je vais accepter le fractionnement et suivre les propositions du Conseil d'Etat, avec la demande précédente concernant l'éolien. Et si le fractionnement devait être refusé, je vais l'accepter en bloc et vous suggère d'en faire de même.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime en mon nom personnel. Mon lien d'intérêt : je suis syndic d'une commune concernée par l'éolien.

Mon collègue Clément l'a dit avant, on brasse de l'air. Et heureusement qu'on en brasse ici, parce qu'à l'extérieur, il n'y en a pas ! Chaque fois qu'on aborde le dossier de l'éolien, malheureusement, on dit : "Oh, il n'y a pas de vent". Alors, je sais que la météo est imprévisible, mais quand même.

La réponse du Conseil d'Etat ne va pas dans le sens de la demande des mandataires. Il s'agit bien juste d'un camouflet pour faire avancer le dossier éolien.

Un CoPil a été mis en place afin de remettre les choses à plat et surtout de regagner la confiance de la population. A mon avis, là, on fait fausse route. Et je me demande parfois si le refus du premier paquet du désenchevêtrement des tâches (DETTEC) n'est pas lié à cette rupture de confiance entre le Conseil d'Etat et les communes.

Malheureusement, la constitution de ce CoPil ne répond pas aux simples règles du bon sens, car aucune commune concernée par l'éolien ne fait partie de ce CoPil. En passant, je rappelle aussi que le canton de Fribourg est le seul canton suisse où l'on ne tient pas compte de l'avis des communes.

De la part du Conseil d'Etat, il aurait été plus judicieux d'attendre que le CoPil fasse son travail et que l'étude de l'IDHEAP soit rendue. On sabote ainsi le travail du CoPil, et il perd totalement sa crédibilité.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit aussi qu'aucune mesure de vent sur une longue durée, c'est-à-dire respectivement, au moins une année, n'a été effectuée. C'est complètement faux : un mât de mesure a été posé au Châtelard en mai 2013 et il a été démonté trois ans plus tard. Malheureusement, les données sont restées secrètes : malgré l'intervention de la loi sur la transparence, aucune donnée n'a pu être sortie de ce mât. J'en déduis donc qu'il y a quand même quelque chose de douteux, car malgré plusieurs demandes, ces données n'ont pas pu être obtenues.

Dans le même sens, toutes les communes qui ont écrit au Conseil d'Etat pour différents sujets - la remise en considération du Plan directeur, le CoPil, etc. -, et également les communes qui étaient favorables à l'éolien, n'ont reçu aucune réponse. Alors, pensez bien que quelle que soit l'énergie qu'on va retenir pour le futur, il n'est pas possible de travailler avec un Conseil d'Etat qui reste muet !

La transition énergétique passe par un "mix" énergétique, cela a été dit. En proposant de fractionner ce mandat, le Conseil d'Etat veut faire passer en force ce dossier éolien, et ce pour le plus grand bonheur des promoteurs parce que ce n'est pas le vent qui est la matière première de ces éoliennes, ce sont les subventions, qui sont juteuses.

Au travers de cette réponse du Conseil d'Etat, on sent très bien qu'un promoteur fait pression sur le Conseil d'Etat. Pour reprendre les propos de M. le Conseiller d'Etat Steiert, "en cas de force majeure, on peut faire passer une autoroute ou ouvrir une gravière au-dessus des vœux d'une commune." Excusez-moi, mais la gravière, on va l'ouvrir où il y a du gravier, et

l'autoroute, on ne va pas la faire entre La Joux et Massonnens - je prends des villages en Glâne pour ne blesser personne. Je connais des endroits où il y a beaucoup de gravier, mais malheureusement, ce n'est demain qu'on va l'exploiter.

M. le Conseiller d'Etat Curty l'a répété plusieurs fois face aux communes : on ne pourra pas imposer un parc éolien sur le territoire d'une commune si celle-ci n'est pas d'accord. J'aimerais juste que ceci soit écrit à quelque part. Pour le moment en effet, ce ne sont que des propos oraux. On veut bien que ce soit écrit à quelque part, car cela nous donnerait un outil supplémentaire.

Le Conseil d'Etat refuse également d'indemniser les propriétaires concernés. C'est très certainement contraire à la loi, en tout cas contraire au bon sens. Tous les gens qui travaillent dans les communes, dans les exécutifs communaux, le savent : faire un trottoir dans sa commune sans aller contacter le propriétaire et sans l'indemniser, c'est quasi impossible, donc contraire au bon sens.

Nous l'avons appris hier dans la presse, le Tribunal fédéral a admis le recours des opposants au parc éolien de Bel Coster dans le Nord vaudois, ceci pour une raison d'impact sur l'environnement. Alors, ne nous lançons pas dans des projets douteux, hasardeux ! Nous avons tous accepté de constituer un CoPil pour ce délicat sujet, alors faisons-lui confiance, ne sabotons pas son travail en changeant les règles du jeu en cours de route !

La météo d'aujourd'hui prouve que nous aurons besoin de toutes les énergies pour couvrir nos besoins. C'est pourquoi je vous propose de refuser ce fractionnement.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêt : je suis cosignataire de ce mandat interparti visant à promouvoir les énergies renouvelables.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris le pouls du message du Conseil d'Etat et y perçoit, comme souvent quand il s'agit d'énergies renouvelables, quelques faibles signes de vie, identifiés surtout par le manque d'engagement en la matière.

Nous venons de traiter le programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) 2024-2027. On sent une dynamique positive, un "trend" pour l'innovation, mais quand il s'agit d'énergies renouvelables, on a l'impression que le Conseil d'Etat joue à "1, 2, 3 petit poisson rouge" : bougé, bougé, vous avez bougé, vous avez bougé !

Que dire de ce mandat ? Le fait que tous les partis ont soutenu ce mandat est un signe que la politique actuelle du Conseil d'Etat n'est pas perçue comme suffisante en la matière. Et on ne peut pas dire que la droite a fait preuve d'un enthousiasme débordant ces derniers mois quand il s'agissait de réagir aux problèmes climatiques, corollaires directs de l'économie de marché basé sur le profit et le pétrole. Néanmoins, ce mandat est un engagement commun, de tous les partis, d'exiger de notre Gouvernement de "mettre la deuxième" - du véhicule électrique, bien entendu.

Je vous propose de mettre de côté le problème climatique et de parler plutôt d'énergies, d'énergies renouvelables, et même d'économie locale. Ce mandat identifie les pistes à prioriser pour se réapproprier notre énergie, de devenir acteur de notre destin énergétique. Notre canton dépend aujourd'hui encore trop de la production électrique des cantons voisins.

Nous n'avons pas de charbon, eh bien rabattons-nous sur la biomasse ! Nous n'avons pas de pétrole, eh bien rabattons-nous sur l'hydrogène ! Nous n'avons pas de volcans ni de sources d'eau chaude, eh bien faisons de la géothermie profonde ! Nous n'avons pas d'uranium, eh bien nous avons du soleil, de l'eau, mais également du vent. Alors allons de l'avant ! Je m'excuse, ce n'était pas du tout un jeu de mots, je n'ai pas du tout la poésie de mon collègue Clément.

Notre groupe était étonné que le Conseil d'Etat n'ait pas évoqué la votation du 9 juin prochain sur les énergies renouvelables, ce qui aurait été une bonne stratégie pour refuser ce mandat. Grâce à la base légale de cette nouvelle loi, qui va donc passer devant le peuple, la Suisse pourra produire rapidement davantage d'électricité à partir d'énergies renouvelables telles que l'eau, le soleil, le vent ou la biomasse. La sécurité de son approvisionnement s'en trouvera ainsi renforcée. Cette loi, d'ailleurs, n'entraînera aucune taxe supplémentaire, ce qui a tendance à réjouir certains de nos collègues d'en face.

Néanmoins, on peut observer que les détracteurs de tels mandats sont toujours un peu les mêmes, et la pierre d'achoppement reste l'éolien. Personnellement, je peux comprendre que cela ne réjouit pas la population impactée directement par cette technologie. Mais, je suis convaincu que ce mandat, au contraire de ce que prétendent certaines personnes, n'est pas un pied dans la porte pour poser des éoliennes partout où il n'y a pas de vent. La pose de mâts permettra de vérifier une bonne fois pour toutes le potentiel identifié dans un premier temps. De prétendre qu'on ne veut pas de mâts, point (!), ce n'est selon moi pas une posture politique tenable - désolé M^me de Weck - et encore moins constructive. Basons-nous sur des chiffres objectifs, et je pense qu'on pourra convaincre les habitants - ou ne pas les convaincre et à ce moment-là, il n'y aura pas d'éoliennes - de l'opportunité, de la nécessité de construire de tels géants, qui ne réjouissent personne. En tous cas, moi, personnellement, ça ne me réjouit pas.

Pour finir, j'aimerais préciser que produire sa propre énergie devrait être un axe stratégique majeur pour notre canton. Nous devons viser notre autonomie énergétique, et cela ne fait aucun doute. Mais produire notre énergie ne devrait pas

nous empêcher de freiner notre consommation énergétique, qui est effrénée. Nous vivons toujours plus connecté·e·s, avec toujours plus de véhicules électriques, avec toujours plus de pompes à chaleur, d'écrans. Le passage au tout électrique est une opportunité forte pour notre économie et pour le climat, mais nous ne devons pas perdre de vue que l'énergie est un bien de consommation qui a un coût. Moins d'énergie consommée, c'est moins de production d'énergie, et donc moins d'infrastructures, et donc moins d'éoliennes.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s refusera le fractionnement et vous enjoint à en faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis vice-présidente de Paysage Libre Suisse (PLCH) et membre du comité de Paysage Libre Fribourg (PLFR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux accepte le développement des énergies renouvelables, mais doit émettre des réserves quant à la réponse donnée par le Conseil d'Etat, et aussi sur ce mandat.

Tout d'abord, plusieurs membres ne comprennent pas les préjugés du Conseil d'Etat envers le solaire thermique. Cette ressource peut chauffer non seulement l'eau chaude, mais fournir le chauffage de tout un bâtiment. Il est donc très dommage que le Conseil d'Etat refuse d'étudier son développement. Cette attitude négative met un frein injustifié au développement de cette énergie bon marché et facile d'installation.

Pour le chapitre éolien : un point de ce mandat suscite une large incompréhension de la population concernée, à savoir mettre en priorité les mâts de mesure sur les sites retenus par le Plan directeur cantonal. Il n'est donc pas question d'empêcher des mâts de mesure, M. Ingold, qui vous permettez de penser à ma place, mais de mettre les mâts de mesure où cela a un sens. Et le Conseil d'Etat semble accepter cette idée, ayant approuvé le mandat que nous avons déposé, demandant l'institution d'un CoPil, CoPil dont la mission est de revoir les critères pour fixer les sites.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs ! Il reviendra au CoPil de déterminer les sites des mâts de mesure, tout d'abord en se basant sur les données existantes. Oui, il y a bien eu des mesures, comme l'a rappelé mon collègue Jacques Dumas. Ainsi, au Châtelard, pendant trois ans, il y a eu des mesures. Et pourquoi n'obtient-on pas ces mesures ? Pourquoi restent-elles cachées ? Depuis 2021, PLFR essaie d'avoir ces mesures : nous avons été en procédure de transparence et la préposée à la transparence nous a donné raison, a donné un préavis positif que le Service de l'énergie a refusé. Nous sommes donc en recours devant votre Direction et nous attendons votre réponse depuis bientôt 1,5 an.

Les pro-éoliens n'ont rien à craindre d'un tel CoPil puisque sa composition est essentiellement pro-éolienne. Les communes avaient demandé un représentant qui leur a été refusé. Eh bien, M. le Représentant du Gouvernement, revoyez cette décision ! Il serait quand même bien qu'il y ait un représentant des communes directement impactées qui fasse partie, aussi, de ce CoPil. Cela calmerait le débat sur l'éolien, et il serait vraiment essentiel que le Conseil d'Etat accepte que cela soit le CoPil qui détermine les sites des mâts de mesure, et non pas que cela soit ces anciens sites du Plan directeur qui ont été choisis plus d'après le carnet d'adresses du promoteur Ennova que d'après des critères objectifs.

En ce qui concerne la géothermie, contrairement à ce que prétend le Conseil d'Etat, une étude 3D complète du sous-sol a été faite, mais seulement pour le grand Fribourg, pas dans tout le canton. L'engagement financier est supportable puisqu'il est devisé à 10 millions de francs. Le Conseil d'Etat accepte une étude géothermique à moyenne profondeur sur tout le canton. Mais nous aimerions savoir comment cette étude sera faite concrètement, quelles seront les méthodes d'investigation, à quelle profondeur, quelles couches géologiques. Enfin, quand est-ce que la motion Kolly-Dorthe sur la création d'une nouvelle loi sur l'utilisation du sous-sol sera présentée au Grand Conseil ?

C'est avec ces remarques que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera le fractionnement de ce mandat.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je m'exprime à titre personnel sans aucun lien d'intérêt avec cet objet, à part comme citoyenne directement impactée par les choix politiques que nous faisons dans cet hémicycle.

Je le dis d'emblée : je suis depuis toujours opposée au nucléaire, bien trop dangereux pour l'humanité ; je suis en faveur de la sobriété et de la production d'énergies renouvelables sous toutes leurs formes, y compris éolienne, de manière à réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Et je suis opposée, aussi, à la réponse que le Conseil d'Etat donne à ce mandat.

Ce mandat fait pourtant du sens. Il demande que l'on ne favorise pas seulement une énergie renouvelable au détriment d'une autre, mais que l'on encourage toutes les énergies renouvelables à notre disposition pour pouvoir répondre à l'énorme défi qui nous attend.

Or, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat nous donne une réponse très préoccupante : là où tous les autres cantons font des efforts considérables, le Conseil d'Etat fribourgeois, lui, rejette ce qui était justement intéressant dans ce mandat : le "mix" des sources énergétiques renouvelables, sans lequel nous ne nous en sortirons pas.

Ainsi, il rejette toute étude et mise en œuvre rapide pour le solaire photovoltaïque et thermique, il rejette l'étude de géothermie profonde, de l'hydroélectricité et bien sûr aussi de l'hydrogène. Le seul volet qu'il accepte, c'est le volet éolien, et là, sa réponse est tout aussi déconcertante.

Il impose aux communes, qui ont clairement indiqué qu'elles n'en veulent pas - et cela à cause du processus complètement vicié de sélection des sites au Plan directeur cantonal -, de faire les mesures de vent dans les zones prospectées par la société à but lucratif Ennova. Par contre, il attend que les communes qui auraient un bon potentiel de production d'énergie éolienne fassent elles-mêmes la demande de pose de mâts de mesure. Deux poids, deux mesures, donc.

Le Conseil d'Etat se contredit également dans sa réponse puisqu'il a toujours affirmé aux communes concernées qu'il n'irait pas de l'avant sans l'accord des communes. Or, par voie de consultation populaire, ces communes se sont toutes opposées à la pose de mâts de mesure. Selon moi, une bonne gouvernance repose sur la démocratie, la recherche de consensus et l'accord des parties. C'est ce qui fait la force de la Suisse. Ne faisons pas autrement à Fribourg, en faisant fi de l'avis de nos concitoyens.

Ce mandat, tout comme la réponse du Conseil d'Etat, sème aussi le trouble dans un processus qui gagnait enfin en crédibilité, puisque grâce au mandat du 24 mars 2023, qui a été accepté par notre Grand Conseil en septembre dernier et qui demandait la révision du volet éolien du Plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat doit maintenant mettre en place un CoPil composé de manière équilibrée et intégrant des experts scientifiques qui s'y connaissent en matière de vent. Ce CoPil a pour mission de revoir toute la planification éolienne depuis le début. Le but, c'est de regagner la confiance des communes et de la population. Alors laissons ce CoPil être mis sur pied, Mesdames et Messieurs, laissons-le travailler et décider lui-même des critères qui permettront de choisir les bons emplacements pour la pose des mâts de mesure. Cela peut être bien sûr sur les sites inscrits au Plan directeur cantonal, mais cela peut aussi être à d'autres endroits, mieux ventés. Ne lui coupons pas l'herbe sous les pieds maintenant !

Faisons également confiance aux citoyens et aux citoyennes fribourgeoises ! Elles et eux aussi s'inquiètent pour notre avenir énergétique. Elles et eux aussi veulent sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Elles et eux aussi sont capables - tout comme nos concitoyens ailleurs en Suisse où les parcs éoliens sont soumis à votation populaire - d'accepter la pose d'éoliennes sur leur territoire, si celles-ci sont posées sur des pâturages accessibles et bien ventés, si les données de vent ont été dûment collectées et si la communication est claire et faite en toute transparence.

Parce qu'en définitive, ce qui doit conduire nos choix, ce ne sont pas les formidables subventions fédérales qui donnent l'eau à la bouche, mais le vent qui fait tourner les 18 tonnes que pèse chaque pale d'une éolienne. Nous avons aujourd'hui une nouvelle chance. Ne la loupons pas et faisons les choses correctement !

Pour tous ces arguments, chères et chers collègues, je vous invite, en mon nom personnel, à accepter ce mandat, tout en demandant au Conseil d'Etat de mettre en œuvre son volet éolien en tenant compte de la volonté des communes et de la population.

Fattebert David (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Mes liens d'intérêts avec le sujet : je suis l'heureux syndic de la célèbre commune avec les données de vent secrètes et président de l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Je parle au nom du groupe Le Centre.

Que dire de ce mandat ? Il a au moins l'avantage de nous donner une synthèse assez simple de toutes les études qui ont été menées concernant le "mix" énergétique de notre canton. On peut constater qu'il y a beaucoup d'études, mais pas beaucoup d'actions concrètes pour l'instant. On stagne un peu. On analyse, on analyse, et rien ne se passe.

Par contre, concernant ces analyses, il y a encore "des trous dans la raquette" : on le voit bien dans les domaines de la géothermie à moyenne profondeur et de l'éolien, ces deux énergies pour lesquelles on n'a pas encore une vue réelle des potentiels au niveau de notre canton.

C'est donc ce qui m'amène à dire que le fractionnement en tant que tel semble pertinent : d'un côté pour ne pas faire des doublons - on ne va pas refaire des études qui ont déjà été faites, pour faire encore durer plus longtemps cette phase d'analyse et de planification -, et de l'autre, concentrons-nous sur ces éléments qui manquent encore dans la vision cantonale, à savoir la géothermie à moyenne profondeur et l'éolien.

Et puis concernant l'éolien, oui, je pense que c'est le moment. Suite à l'acceptation du mandat qui institue ce CoPil pour réviser ou pour parler de la pertinence des critères qui ont été choisis pour déterminer les emplacements de potentiels parcs éoliens dans notre Plan directeur, c'est le moment de factueliser le débat. C'est le moment de poser des mâts de mesure pour voir, sur l'ensemble du territoire cantonal et pas seulement sur les emplacements du Plan directeur, où est-ce qu'on a réellement du potentiel et où est-ce qu'on n'en a pas. Ça permettra de confirmer si oui ou non tel emplacement doit rester dans le Plan directeur cantonal, si oui ou non tel emplacement fait peut-être plus de sens alors qu'il n'a pas été retenu jusqu'à présent. Et ça sera une très bonne base de travail pour ce CoPil par la suite.

Je remercie aussi le Conseil d'Etat d'oublier les plans d'affectation cantonaux. Je pense que cela aurait signifié perdurer dans une démarche très dictatoriale vis-à-vis des citoyens et des communes d'imposer "top down" des emplacements. Donc ça, c'est plutôt bien.

Maintenant, ce qui m'inquiète, c'est que si on accepte le mandat aujourd'hui, ce soit pris comme un chèque en blanc : on y va tambour battant, le Grand Conseil a dit qu'on peut poser des mâts de mesure, on envoie les demandes de permis de construire, on pose les mâts de mesure de manière très unilatérale et on se retrouve de nouveau dans la même situation qu'on a vécue jusqu'à présent, respectivement qu'on a vécue quand le Plan directeur cantonal et la fiche éolienne ont été communiqués, avec un rempart d'opposants face au développement de cette énergie, qui fait certainement sens si elle est installée aux bons endroits.

Donc vraiment, mon appel, c'est chercher le dialogue, construire ensemble, avec les communes, avec les citoyens concernés, pour qu'à la fin, on ait des vraies dynamiques de projet et des vraies dynamiques de territoire autour de cet éolien. Cela ne sert à rien de retourner dans les communes qui ont déjà mesuré le vent. Si je parle de ma commune, ne revenez pas me demander de poser un mât de mesure ! Je ne suis déjà pas crédible du tout vis-à-vis de mes citoyens parce que je suis incapable de leur dire ce qu'on a mesuré pendant 2,5 ans. Et l'Etat, qui est pourtant propriétaire majoritaire de Groupe E, est incapable de me donner ces données non plus. Donc ne faites pas ça ! Et si vous posez des mâts de mesure, il faut le faire de manière super transparente, il faut quasiment qu'on puisse voir en direct les données de mesure du vent, afin qu'il n'y ait aucun doute possible. On doit pouvoir factueliser ce débat.

Et puis, une chose que je n'aimerais vraiment pas entendre, si on accepte ce mandat, c'est : "Ah, les députés ont dit qu'il fallait qu'on pose des mâts de mesure, donc on le fait, mais nous, on n'était pas forcément pour". Assumez votre responsabilité d'Exécutif et prenez la tête de ce dossier, ne le laissez pas pourrir ! C'est absolument nécessaire pour toutes les énergies renouvelables de passer maintenant à l'action, de sortir de cette phase d'études, de faire des mesures concrètes. Et je suis convaincu que le fractionnement de ce mandat sera déjà un premier pas.

Donc, le groupe Le Centre soutiendra le fractionnement du mandat.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). J'interviens à titre personnel et je commence par déclarer mes liens d'intérêts : je suis le vice-président du conseil d'administration de Gruyère Energie SA et cosignataire du présent mandat.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son analyse du développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de notre territoire cantonal.

Au vu des réponses données, je souhaite apporter quelques remarques sur un domaine qui me semble un peu sous-évalué, celui concernant l'hydrogène. On parle de vecteur énergétique, il faut ainsi générer cet hydrogène à partir d'une ressource qu'il faut transformer, et il y a donc un rendement comme dans toute transformation. Le rendement annoncé par le Conseil d'Etat est qualifié de "très faible" alors qu'il est toujours meilleur, par exemple, que le rendement d'un moteur thermique. Ce jugement me semble arbitraire et pas très objectif. Parler de rendement ici, c'est oublier que l'on doit produire cet hydrogène afin de l'utiliser dans de nombreuses applications.

Si l'ambition du Conseil d'Etat est de produire 600 GWh/an par le solaire photovoltaïque, il y aura localement des excédents bien avant 2035, puisqu'on parle d'une puissance installée de 600 Mégawatts-crête (MWc), soit le double de la courbe de charge maximale actuelle du canton. Il faut donc impérativement se préparer à stocker l'électricité d'une manière ou d'une autre, la production d'hydrogène par électrolyse étant une des solutions. Ceci est un point-clé qui n'est pas assez mis en évidence.

La vision du marché qui est faite est simpliste et calquée sur ce qui a été présenté dans les premières réponses de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) suite au postulat Candinas, auquel le Conseil fédéral doit répondre depuis fin 2020. Il est affirmé que la production d'hydrogène vert nécessitera l'augmentation correspondante de production d'électricité renouvelable, des électrolyseurs et des systèmes de stockage. Malheureusement, il me semble que c'est la preuve que le point de départ n'est pas compris, car le but n'est pas d'augmenter la production d'hydrogène vert en vue de décarboner, mais plutôt le fait qu'il faudra bien stocker localement l'énergie électrique excédentaire et réaliser une meilleure gestion de la charge sur les réseaux électriques. Cette production d'hydrogène vert sera une nécessité. Donc, autant s'y préparer dès maintenant.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat parle de 2 installations "pilotes". Je retiens volontiers le terme de "pilote", car si elles l'étaient, les entreprises réalisant ces 2 projets pourraient prétendre à des subventions. Or, ce n'est pas le cas au sens de l'OFEN. Toutefois, si le canton de Fribourg considère, comme moi, que c'est le cas, quand on voit la difficulté qu'ont les fournisseurs à mettre en service ces installations, c'est bien volontiers qu'il pourrait jouer ce rôle de catalyseur, en aidant financièrement ces 2 installations avec un fonds spécial. Il est important que les acteurs locaux actifs dans la transition énergétique se préparent à maîtriser le processus de transformation et de valorisation de l'hydrogène. Il serait aussi ainsi judicieux de voir ces acteurs se préparer au mieux à pouvoir exploiter leurs installations dans de bonnes conditions économiques ; le canton pourra alors

se vanter d'être spécialement préparé à cette période 2035-2040, où il sera absolument nécessaire de stocker l'électricité, l'hydrogène vert étant une des solutions.

Tout comme mon collègue Clément, cosignataire, je soutiendrai le fractionnement de ce mandat, et si celui-ci est refusé, j'accepterai le mandat.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens en tant que comandataire de ce projet.

Pour le Conseil d'Etat, développer les énergies renouvelables est une des priorités de la législature, et c'est aussi la priorité de nombreux partis parmi nous. Et à titre personnel, je l'ai dit clairement - et Christian Clément l'a dit aussi -, j'ai déjà fait maintes interventions allant dans la direction d'améliorer tout ce qui peut être amélioré au niveau des énergies renouvelables.

Cela n'a jamais été aussi important que maintenant, par rapport à la guerre que l'on connaît aux frontières est de l'Europe, d'avoir une indépendance énergétique pour notre région, pour notre pays. C'est aussi le réchauffement climatique, et l'énergie renouvelable est une des bonnes réponses pour éviter que ce réchauffement ne se développe encore plus. Ce sont des investissements dont l'essentiel des montants investis reste dans la région, reste dans le canton, par rapport aux achats qu'on ferait à l'étranger. Et ce que je dis aussi, c'est que chaque litre de pétrole qu'on économise, c'est un petit pas vers la paix dans le monde.

Ce mandat est la possibilité de faire un "reset". Globalement, j'ai été plutôt satisfait de la réponse donnée par le Conseil d'Etat sur les différents points de ce mandat. On a une vision qui est claire. Beaucoup de travaux ont déjà été faits, certains sont en cours, et d'autres peuvent être ou doivent être encore faits.

Permettez-moi de citer le directeur de Groupe E, M. Jacques Mauron. Régulièrement, lorsqu'il fait une intervention par rapport à l'énergie, il termine en disant : "Nous avons assez de soleil, nous avons assez d'eau et nous avons assez de vent pour être un canton indépendant au niveau énergétique". Et Hubert Dafflon va compléter en disant : "Nous avons un sol assez chaud, en géothermie, pour aussi avoir cette indépendance, c'est évident". Nous avons du soleil, de l'eau, donc des arbres, des végétaux pour du bois-énergie et aussi pour du biogaz. Et finalement, la meilleure des énergies, il ne faut pas l'oublier, c'est celle qu'on ne consomme pas, celle qu'on économise.

Par rapport à tout ce projet, je suis plutôt pro-éolien, à titre personnel, mais pas n'importe où et n'importe comment. Je crois que cela été dit par plusieurs députés. On est là aussi pour avoir une sensibilité politique des choses. Il faut à tout prix rétablir la confiance par rapport à l'éolien, c'est hyper-important. On a besoin de cette énergie, surtout en hiver lorsque l'apport solaire est insuffisant. Donc, il est, pour moi, vraiment important, lorsqu'on va mettre ces mâts de mesure, de donner vraiment la compétence au CoPil, de lui laisser cette compétence. Dans le mandat, on citait le Plan directeur, mais il y a certainement aussi d'autres endroits. Il ne faut rien exclure par rapport à ça. Il faut être ouvert aux choses. Cela ne sert à rien d'aller au front contre les communes qui ne le veulent absolument pas.

A titre personnel, si j'étais membre de ce CoPil, je prendrais une carte du canton de Fribourg et je regarderais tous les endroits où il n'y a aucun tissu bâti dans un rayon d'un kilomètre. Et seulement dans ces secteurs-là, on pourrait, à mon avis, parler de l'implantation d'une éolienne, qui serait beaucoup mieux acceptée que celle approuvée par le Plan directeur. Mais à mon avis, laisser cette marge d'un kilomètre entre le tissu bâti et l'implantation d'une turbine serait une excellente chose.

En tout cas, il y a une grande sensibilité politique sur l'éolien, on l'a vue de nouveau ce matin. Il faut en tenir compte, politiquement parlant. Il n'y a pas que la technique, il y a aussi le bon sens qui veut de faire attention et de donner au CoPil cette marge de manœuvre.

A titre personnel, je vais voter le fractionnement. Le groupe, cela été dit par le représentant du Centre, va voter le fractionnement. Et si ce fractionnement devait être refusé, à titre personnel, je voterai donc en faveur du mandat, et je vous invite à en faire de même.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts : eh bien, comme vous toutes et tous, je suis utilisateur d'énergie, bien entendu, mais dans ce cas précis, je suis le président du Club des communes.

Le Club des communes relève que les communes et leur population sont impactées par toutes ces thématiques énergétiques citées et leurs effets. Décider de mesures à leur place est une ingérence dans leur autonomie.

Le comité du Club des communes est conscient de l'importance des différents domaines de l'énergie et de leur valorisation. Il reste quand même qu'il faut trouver des solutions adaptées grâce au dialogue et ne pas les imposer aux communes par rapport à leur autonomie.

Pour le reste, je ne vais pas redire tout ce qui a été dit avant par mes préopinants. Je pense qu'il faut aller de l'avant et qu'on doit soutenir ce mandat.

Un petit clin d'œil peut-être à ma collègue M^{me} Antoinette de Weck par rapport au solaire thermique : le solaire thermique, il faut toujours le regarder par rapport à l'efficacité énergétique, aux coûts engagés, et puis à la rentabilité que nous avons par rapport à ce genre d'installations. J'en parle en tant qu'entrepreneur qui a réalisé des installations solaires thermiques. Et à mon avis, on a certainement beaucoup plus d'efficacité avec d'autres solutions et en mettant l'argent ailleurs que dans le solaire thermique, qui n'est pas une mauvaise solution, mais on peut faire plus avec le même montant d'argent.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). J'interviens au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

Parallèlement à l'encouragement à plus de sobriété énergétique, notre groupe soutient un développement intelligent de toutes les sources d'énergie renouvelable à disposition. Dans ce sens, nous ne pouvons pas faire l'économie de l'énergie éolienne, qui peut produire d'importantes quantités d'énergie par infrastructure et qui est extrêmement intéressante pour la période hivernale et pendant la nuit également. Bien sûr, il faut faire les choses bien et pondérer les différents intérêts en jeu, tels que la biodiversité et le bien-être des citoyens et citoyennes de notre canton.

Sur ces considérations, notre groupe rejette le fractionnement du mandat, dans son ensemble d'ailleurs, comme cela a été dit par mon éminent collègue Ingold, mais rejette également le fractionnement du mandat sur la partie éolienne. Nous soutenons ainsi autant le volet relatif aux mesures de vent prises sur le terrain que le volet portant sur les études à des plans d'affectation cantonaux ainsi que les réflexions portant sur la création d'éventuels fonds d'indemnisation pour les habitant·e·s touché·e·s par les projets.

Selon nous, il faut garder dans ce mandat toutes les bonnes idées pouvant contribuer au développement harmonieux de l'énergie renouvelable et éolienne dans le canton.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce projet ni avec qui que ce soit dans cette affaire.

Dans la vie en général, quand quelque chose ne va pas, il y a deux manières de voir les choses : soit on peut constater que ça ne va pas, s'apitoyer sur son sort, puis se plaindre, en essayant de trouver des coupables, soit on peut se demander ce qu'on peut faire pour améliorer la situation, ce qu'on peut faire pour que cela change, et trouver des solutions.

Les signataires de ce mandat ont opté pour cette deuxième option et je suis content, après la discussion dans ce Parlement, de constater que cela semble également être le cas du Grand Conseil, qui me paraît plutôt optimiste.

Vous le savez tous, la Confédération a donné la direction à l'échéance 2050 : fin des gaz à effet de serre et arrêt des centrales nucléaires. En parallèle : mobilité électrique et pompes à chaleur, qui sont des énormes consommateurs d'énergie. Donc, ne rien faire, pour nous, n'est pas une solution.

On dispose gratuitement, cela a été dit, de beaucoup de choses, et les moyens à disposition pour promouvoir ces énergies renouvelables sont très importants : le photovoltaïque, le thermique, l'hydroélectrique, le géothermique et l'hydrogène. Je regrette, en ayant rédigé le mandat, en fait, de ne pas avoir intégré également la biomasse. C'est plus local, c'est plus petit, mais c'est un moyen qui ne doit pas être sous-estimé non plus. On a des belles expériences, notamment au Mouret.

Pour l'éolien : à Fribourg, c'est un dossier qui crispe. Alors à Fribourg, c'est l'éolien, ailleurs, ça peut être des panneaux solaires sur des glaciers, ça peut être dans certaines villes anciennes alémaniques des panneaux solaires sur des vieux bâtiments protégés qu'on souhaiterait ne pas recouvrir. Eh bien, ici, à Fribourg, c'est cette question des éoliennes qui est un tout petit peu dans le jus. Mais à un moment donné, il faut affronter ses peurs, en comprendre les causes, lever la tête du guidon et réfléchir. Je vous assure que dans les années quarante, quand on a expliqué qu'on voulait faire un barrage, il y avait beaucoup de communes gruériennes le long de la Sarine qui n'étaient pas très chaudes non plus et qui sont montées au créneau, à raison d'ailleurs. On est 60, 70 ans plus tard, on voit le résultat.

Les mandataires n'ont aucune intention de privilégier un moyen plutôt qu'un autre, une source d'énergie contre une autre. Elles doivent toutes être examinées et c'est la raison pour laquelle, justement, ce mandat a été déposé.

Le mot important à retenir aujourd'hui, c'est le mot transparence. Quand vous demandez la productivité d'un panneau solaire, vous demandez au fabricant. Pour l'éolienne, c'est facile : le fabricant va vous dire ce que ça produit, mais ce qu'il ne peut pas mesurer, c'est la vitesse du vent. Il y a des doutes ? Très bien, mettons des mâts de mesure, dont les résultats seront transmis en toute transparence, et mettons des mâts de mesure là où c'est nécessaire. Sur les sites, d'ailleurs, le mandat cite, par exemple, "à la demande des communes", mais est ouvert à d'autres solutions. La vitesse du vent est un critère essentiel qui doit être mesuré. J'ai envie de dire, n'en mettons pas partout, M. Fattebert a raison : là où cela a déjà été fait, il ne faut pas le refaire.

Quant aux coûts, vous avez vu la réponse du Conseil d'Etat, c'est assez clair : ça ne devrait pas coûter grand-chose avec les subventions de la Confédération, et en cas de projet retenu, le producteur pourrait le financer. Avec ce qu'on a donné hier pour la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), j'ai entendu 60%, 39 millions de francs, on pourrait poser 650

mâts de mesure dans le canton. Non, c'est pour rire, M. le Conseiller d'Etat, je ne vous demande pas ces mâts de mesure, ni une dépense identique.

Nous avons la chance aujourd'hui de pouvoir agir comme canton, comme Parlement, comme acteur, et non pas comme exécutant d'une loi fédérale qui nous "oblige à". Vous avez de nouveau entendu les déclarations du ministre Röstli ce lundi : la Confédération veut aller dans ce sens-là. Nous avons la chance, nous, d'être proactifs. Pour une fois, qu'on a cette chance, prenons-la ! Il faut que la population soit avec nous, qu'on lui donne confiance et qu'on agisse en toute transparence.

Je dirai quand même deux mots sur certains éléments. On a parlé de l'arrêt du Tribunal fédéral, qui a mis un stop au parc éolien. Moi, je vois là plutôt une bonne nouvelle : cela veut dire que les droits démocratiques et juridiques fonctionnent. S'il devait avoir un problème, chaque commune, chaque particulier peut saisir la justice et faire valoir ses droits. C'est très bien. Et c'est la preuve que ça fonctionne. On ne veut pas de plan d'affectation cantonal, alors laissons le Conseil d'Etat aussi décider ! A Agrico, l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) n'aurait pas pu développer le site s'il n'y avait pas eu ce plan d'affectation cantonal qui a été mis à l'enquête et accepté. Donc, parfois, ce sont aussi des bonnes choses.

Moi, ce que je vous dis, c'est qu'à la population, on peut vraiment tout lui dire, à condition d'être dans une relation de confiance et de transparence. Et c'est la raison pour laquelle ce mandat, que j'ose appeler "mandat de la confiance et de la transparence", a été déposé.

Le groupe socialiste, dans sa grande majorité, soutiendra le mandat. Certains soutiendront le fractionnement, et quel que soit le résultat, on votera de toute façon ce qui reste à la fin d'une manière positive, car désormais, il faut avancer.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je prends la parole en tant que coautrice du mandat. Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité Pro Natura Fribourg et j'ai été nommée membre du CoPil pour la révision du volet éolien du Plan directeur cantonal.

Le but du mandat est de donner un coup d'accélérateur au développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Il existe une tension entre écologie et énergies renouvelables dans le délicat équilibre entre la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la préservation des écosystèmes.

Dans notre mandat, il nous semble optimal de prendre de façon groupée toutes les énergies renouvelables, sans les scinder de manière arbitraire. Cela permet d'avoir, finalement, une vision globale. Cette vision globale permettra de trouver au mieux un compromis durable pour notre environnement, pour notre canton et pour notre population.

Je vais prendre l'exemple du solaire thermique. Le Conseil d'Etat est d'avis que la part consacrée au solaire thermique n'est que marginale. Pour ce motif notamment, le mandat pour le volet solaire devrait être rejeté. Toutefois, en pratique, une combinaison du solaire thermique avec une autre énergie renouvelable est une bonne solution pour la transition énergétique. On ne peut pas simplement et purement rejeter cette énergie. Certes, elle a des défauts, mais comme chaque énergie renouvelable prise individuellement.

Pour ces motifs, je vous invite à accepter chaque volet de ce mandat, que ce soit avec ou sans fractionnement. Nous avons besoin d'une vision globale, sans faire une petite cuisine parlementaire.

Enfin, je vais réagir à certains propos, dont ceux prétendant qu'accepter le mandat de manière globale serait apparemment une perte de temps parce que certaines études ont déjà été faites. Je pense qu'au contraire, ce n'est pas une perte de temps, étant donné que ces études ont déjà été faites, et je maintiens ma position : nous avons besoin, aujourd'hui, d'une vision globale, et nous devons accepter tous les volets de ce mandat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die spannenden Stellungnahmen.

Wir haben es gesehen, mit diesem Auftrag verlangen Sie vom Staatsrat, den Ausbau der erneuerbaren Energien im Kanton zu beschleunigen, und zwar insbesondere im Bereich der Stromproduktion. Und ich kann Ihnen wirklich sagen, der Staatsrat begrüsst und unterstützt auch diese Initiative.

Sie erwähnen mit Recht, dass es namentlich die Aufgabe der Kantone ist, die allgemeinen Rahmenbedingungen zu schaffen, das ist noch wichtig, damit die Energiewirtschaft die Landesversorgung, und um diese geht es, schlussendlich optimal gewährleisten kann.

A juste titre, vous relevez aussi qu'il revient notamment au canton de créer les conditions cadres générales pour que la branche énergétique puisse assurer l'approvisionnement du pays de manière optimale.

Il faut quand même se souvenir que l'Etat n'est pas producteur d'électricité, et qu'il n'y a pas de chasse gardée. Donc, chaque société cantonale, nationale ou internationale peut donc s'engager librement dans un projet, élément vraiment important, je le souligne.

Donc, sur le fond, le Conseil d'Etat rejoint complètement la volonté des députés exprimée par ce mandat.

Je tiens aussi à rappeler qu'en effet, le risque de pénurie d'énergie a atteint un seuil très critique durant l'hiver passé - je veux dire 2022-2023 - et n'est de loin pas écarté. Si nous avons passé cet hiver 2023-2024 en toute quiétude, c'est surtout dû au fait que les centrales nucléaires françaises, vous le savez, ont fonctionné avec un haut niveau de production et que la météo a été particulièrement clémente, même si, évidemment, nos stations auraient certainement souhaité plus de froid. Mais, le futur reste incertain en matière d'approvisionnement en électricité, il ne faut jamais, jamais l'oublier.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, nous avons le devoir, je pense, de faire en sorte que les ressources à disposition dans notre canton soient valorisées - c'est finalement aussi une question de promotion économique - et de participer à l'effort collectif du pays visant à sécuriser rapidement notre approvisionnement énergétique.

Un petit rappel, un chiffre qui impressionne toujours : le canton de Fribourg dépense plus d'un milliard de francs par année pour acquérir des énergies fossiles, tout confondu, avec les voitures. Donc un milliard part à l'étranger ! Imaginez-vous si l'on pouvait retenir quelques-uns de ces francs, eh bien ils seraient investis pour notre économie, en notre faveur. Raison pour laquelle, évidemment, il faut tout faire pour promouvoir ces énergies renouvelables.

Que l'on soit pour ou contre une future centrale nucléaire - c'est un débat qu'on n'a pas mené ce matin, mais je ne veux surtout pas le mener -, il faut juste être conscient qu'une telle construction nécessiterait près de 30 ans - à peu près, il y a plusieurs chiffres qui sont articulés - avant de produire son premier kWh, ce qui ne résoudra en rien, évidemment, le problème que nous connaissons ce jour.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a donc analysé l'ensemble des demandes formulées dans le cadre du présent mandat. Il a relevé que certaines requêtes - et cela a déjà été dit - ont déjà été satisfaites ou sont en passe de l'être, mais que d'autres, évidemment, mériteraient certainement d'être développées. Mais je pense que vous avez très bien fait de déposer un instrument parlementaire qui demande une vision globale. On ne peut que le saluer.

Ganz kurz, was die Sonnenenergie betrifft: Der Staatsrat hat im August 2023 die Kantonale Photovoltaikstrategie verabschiedet, die sich auf eine detaillierte Studie über das Entwicklungspotential der Photovoltaik im Kanton stützt. Diese Strategie, Sie wissen das, legt die Leitlinien und auch die zu erreichenden Ziele fest, um diese Energiequelle in den kommenden Jahren bestmöglich auszuschöpfen.

Es gilt zwischen, Sie haben das auch gesagt, dem sehr grossen Stromproduktionspotential der Photovoltaik und dem Solarthermiepotential zu unterscheiden, wobei natürlich die Solarthermie vor allem zur Warmwassererzeugung und eventuell zur Unterstützung der Gebäudeheizung dient. Wir sind natürlich auch offen gegenüber dem Potential der Solarthermie.

Pour la production hydraulique, le rapport sur le postulat - cela a aussi été mentionné - des députés Clément et Dafflon répondra d'une manière précise au complément d'étude demandé. L'étude est en cours. Elle vous sera présentée rapidement.

Concernant la géothermie, qui a aussi suscité pas mal de discussions, la seule étude encore à réaliser au niveau cantonal consiste en l'analyse de la géothermie à moyenne profondeur, dont les résultats pourront être apportés à la planification directrice des communes. Il faut dire que le canton a vraiment fourni les livrables à un niveau de détails qui correspond aujourd'hui aux standards des autres cantons suisses qui ont vu se développer des projets de géothermie profonde sur leur territoire. Et puis, je crois savoir que les études en cours, dans le sud du canton, se passeraient très bien. Mais, ce n'est pas à moi de communiquer sur ces données-là. Par rapport à la géothermie, il s'agira donc de valoriser la chaleur à des fins de chauffage, en fonction aussi de la profondeur considérée, et non pas de produire de l'électricité pour le moment, même si ça reste un objectif, évidemment, à long terme. Les études sur la géothermie profonde au niveau de la planification cantonale ont déjà été réalisées, comme je l'ai dit.

In Bezug auf Wasserstoff, da war auch Herr Grossrat Lauber, der interveniert hat, ist darauf hinzuweisen, dass Wasserstoff keine, Sie wissen das, Primärenergiequelle darstellt, sondern einen Energieträger. Der Einsatz von Wasserstoff kann für, zum Beispiel, industrielle Prozesse sinnvoll sein, eventuell auch für Teile des Schwerverkehrs oder zur Speicherung von überschüssiger Energie. Wir haben zwei wunderbare Projekte, eines in Schiffenen und eines wieder im Süden des Kantons für Liebherr, und wir möchten jetzt zuerst diese Resultate der beiden kantonalen Pilotprojekte abwarten und die bevorstehende Entwicklung auch auf Bundesebene mitverfolgen.

Enfin, j'en viens évidemment à la question de l'éolien. Mesdames et Messieurs - cela a aussi été dit, je ne peux que le répéter -, il y a lieu de redonner confiance à la population et aux communes sur ce sujet. Il faut factueliser le débat, comme l'a dit le député Fattebert. Or, ces dernières années, vous l'avez entendu, le critère le plus important contesté par l'opposition était que le canton ne disposerait pas du vent suffisant pour justifier l'installation d'éoliennes.

Dès lors, il y a une certaine logique que la pose de mâts de mesure du vent dans les cantons - avec le soutien de la Confédération, il faut le dire, de manière très, très neutre, c'est aussi un élément très important - offrirait l'opportunité de

trancher efficacement cette question. Cette mesure du vent permettra en effet - et c'est très important - éventuellement de confirmer, mais éventuellement aussi d'infirmer le potentiel des sites retenus dans une planification cantonale essentiellement basée sur l'atlas des vents. Donc, c'est un processus qui nous a pris cinq ans, qui a finalement été validé par la Confédération. A noter que parmi les sites retenus, seul le Châtelard a bénéficié d'une étude dite "de longue durée", comme cela a été dit par M. Dumas et aussi par M. Fattebert. En outre, le Plan directeur cantonal, comme vous le savez, recense actuellement 7 périmètres disposant d'un potentiel éolien, qu'on doit valider. C'est un très long processus, vraiment le plus démocratique. Je vous économise les détails. Mais finalement, qu'est-ce que cela signifie qu'un site figure au Plan directeur cantonal ? Cela veut dire qu'il est simplement possible, pas obligatoire, d'étudier la faisabilité ou non d'un projet. C'est tout. Il n'y a pas l'obligation de le faire, il n'y a pas l'obligation de construire un site. Non, cela donne juste la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, d'étudier la faisabilité. La première mesure serait de mesurer le vent, la deuxième, de faire une étude d'impact. C'est seulement à ce moment-là qu'on saura que oui, c'est possible, ou non, ce n'est pas possible. Et puis, après, c'est la commune qui intervient. Parce que sans la commune il n'y aura pas de parc éolien. Et il faut répéter aussi que pour l'heure, il n'y a aucun projet concret en chantier.

Pour ce faire, une fois le potentiel confirmé ou infirmé par les mesures du vent, la commune concernée pourrait après s'entendre avec un développeur - il n'est pas prédéfini, ça peut même être un étranger - qui pourra, ensuite, mener les études de détail et puis finalement, voilà, c'est la commune qui tranchera.

Les mesures de vent, je tiens aussi à le préciser, ne sont pas le seul critère pris en compte. Oui, bien sûr, c'est un critère important, mais il ne faut jamais oublier d'étudier les questions de faune, d'avifaune, de biodiversité, de paysage, de protection des sols, de protection contre le bruit, d'accessibilité et j'en passe. Tout ça a été fait, jusqu'à un certain degré. Si on veut poursuivre maintenant, il faudrait approfondir aussi ces études-là, en plus de mesurer le vent. C'est normal.

Ensuite seulement, toujours en accord avec la commune, un projet concret pourrait voir le jour, avec l'implication des propriétaires des terrains, il ne faut jamais les oublier. Et puis, oui, Mesdames et Messieurs, cela a été dit, il existe théoriquement la possibilité que le Conseil d'Etat - c'est de la compétence de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) - fasse un PAC. Ce n'est pas dans ma compréhension d'une bonne gouvernance, d'une bonne gestion. En tout cas moi, j'ai été associé à deux PAC, un sur Bluefactory, un sur Saint-Aubin. Ça s'est toujours fait en collaboration avec les communes. Et actuellement, mais ça n'engage que moi, je ne me vois pas imposer à une commune un PAC pour construire un parc éolien, parce que ce n'est pas ma vision de la politique.

Cette étude de vent est donc une étape cruciale, on peut le dire. Concrètement, cette pose de mâts pourrait être menée assez rapidement, c'est quand même un élément important, on l'a dit, de manière totalement indépendante et en toute transparence, avec, cela a été suggéré je crois par les députés Morand et Fattebert, des mesures rendues publiques en temps réel pour recueillir des données dont l'Etat sera et restera propriétaire, contrairement aux mesures de vent qui ont déjà été faites. Il faut donc quand même réfléchir à la possibilité de refaire les études mesurant le vent afin que l'Etat soit propriétaire des données. C'est une discussion que l'on pourrait mener le cas échéant. Donc les résultats obtenus seront évidemment aussi déterminants pour les travaux.

Je reviens au CoPil éolien. Ce sont des travaux qui se font en parallèle, mais je pense que ça sera important que le CoPil éolien puisse bénéficier de ces données. Il faut cependant quand même rappeler que même s'il est constitué, même si une première séance est agendée, cela va prendre un certain temps pour qu'il y ait vraiment des mesures concrètes de ce CoPil. La dernière fois, je vous l'ai dit, cela a pris cinq ans jusqu'à ce que la Confédération valide un nouveau site dans le Plan directeur cantonal, raison pour laquelle il faut faire ces deux choses en parallèle : mesurer le vent, quitte à donner la tâche au CoPil d'éventuellement revenir avec d'autres sites, et puis, dans ces sites, évidemment, d'ici peu, on peut aussi mesurer le vent. Le CoPil est donc amené à réexaminer la planification éolienne, à l'actualiser si nécessaire et à vérifier si d'autres critères que ceux retenus peuvent déterminer le choix d'autres sites, ce que je viens de dire. Et le cas échéant, de nouvelles mesures pourront être réalisées.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat est tout à fait favorable à la pose de mâts pour la mesure du vent, mais propose cependant de renvoyer la question des plans d'affectation cantonaux aux travaux du CoPil éolien. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous suggère donc le fractionnement du mandat, comme cela a été dit. Mais, pour être très clair, j'insiste sur le fait que ce fractionnement vous est proposé parce que certaines de ces requêtes ont déjà été satisfaites, ou sont en passe de l'être. C'était donc plus formel qu'autre chose. Sur le fond, je le répète, le Conseil d'Etat rejoint complètement la volonté des députés exprimée par ce mandat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'ai juste une question à notre Conseiller d'Etat, plusieurs intervenants ayant demandé que le choix des sites des mâts de mesure soit confié au CoPil. J'aurais voulu avoir une réponse claire : est-ce que vous êtes d'accord que le choix des mâts de mesure soit confié au CoPil ?

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ce qui est demandé dans ce mandat - c'est comme ça que je l'ai compris -, c'est de mesurer le vent là où il y a déjà les 7 sites dans le Plan directeur cantonal. Mais, il y aura une suite au Plan directeur cantonal, à la charge du CoPil : celui-ci pourrait décider de mesurer le vent sur d'autres sites, après un certain processus qui doit respecter quelques critères - il ne peut en effet pas prendre en considération que les aspects politiques. Mais, selon moi, cela va prendre un peu de temps, raison pour laquelle, concrètement, le Conseil d'Etat vous propose de mesurer le vent tout de suite sur les 7 sites retenus, approuvés par le Conseil fédéral, quitte à avoir aussi des données intéressantes pour le CoPil, quitte à poursuivre, évidemment, le processus, qui sera, dans tous les cas, extrêmement long.

> Au vote, le fractionnement de ce mandat est refusé par 52 voix contre 46. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 46.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 52.*

> La majorité qualifiée est requise (56 voix).

> Au vote, ce mandat obtient 90 voix pour et 6 contre. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération du mandat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die

Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 90.*

Ont voté contre:

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Berset Christel (FV,PS/SP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet ayant obtenu la majorité qualifiée, il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Mandat 2023-GC-119**Les mesures locales et bas seuil, un investissement pour l'avenir des jeunes en difficulté**

Auteur-s:	Altermatt Bernhard (<i>Le Centre/Die Mitte, FV</i>) Zermatten Estelle (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i>) Michellod Savio (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, VE</i>) Bürdel Daniel (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>) Esseiva Catherine (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, LA</i>) Thalmann-Bolz Katharina (<i>UDC/SVP, LA</i>) Jaquier Armand (<i>PS/SP, GL</i>) Tritten Sophie (<i>VEA/GB, SC</i>) Galley Liliane (<i>VEA/GB, FV</i>) Levrat Marie (<i>PS/SP, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	10.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1841</i>)
Développement:	11.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. 1841</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.12.2023 (<i>BGC mars 2024, p. 1054</i>)

Prise en considération

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Mon lien d'intérêt : je suis l'un des auteurs de ce mandat et j'étais également membre du groupe Transition I. Je m'exprime à titre personnel.

Les mesures locales et bas seuil, un investissement pour l'avenir des jeunes en difficulté : tout est dans le titre. Ces mesures, accessibles sans complication administrative et mises en place dans toutes les régions du canton par de nombreuses entités, ont sauvé des jeunes d'une situation de précarité durable. C'est un fait. Elles sont donc utiles et nécessaires. Dans un article paru début février dans *La Liberté*, quelques jeunes ont témoigné de leur expérience et du bénéfice immense qu'ils ont retiré de ces mesures : un emploi plutôt que l'aide sociale. Car oui, la précarité des jeunes est aussi une réalité dans notre canton et nous ne pouvons pas l'ignorer.

Le Conseil d'Etat en est conscient puisqu'il a reporté le crédit sur l'année 2024 et, selon nos discussions avec M. le Représentant du Gouvernement, ce dernier serait prêt à défendre le financement de ces mesures pour le budget 2025. La tenue d'Etats généraux sur la question de la jeunesse vulnérable, cet automne, permettra sans aucun doute de confirmer l'utilité des mesures locales et bas seuil et d'en pérenniser définitivement le financement cantonal. Comme mentionné dans le mandat, il s'agit là d'un investissement pour l'avenir. Eviter de donner l'aide sociale à un jeune en le prenant en charge dans le cadre de mesures adaptées à sa situation, en concertation avec les entreprises, est un bénéfice pour lui et pour l'ensemble de la société.

En plus du financement, j'invite également le Conseil d'Etat à revoir les conditions d'accès à ces mesures. En effet, de très nombreux jeunes ont bénéficié de ces mesures mais, en raison de critères trop stricts, beaucoup de situations pourtant pertinentes sont exclues de la subvention cantonale. C'est un manque de reconnaissance pour les entités proposant ces mesures et un manque de compréhension du terrain, bas seuil signifiant aussi simplicité d'accès, administrativement parlant. En effet, les jeunes concernés sont parfois éloignés du dispositif cantonal et ont besoin d'une prise en charge spécifique. Etablir un lien de confiance avec des jeunes fragilisés est un défi que relèvent les acteurs des mesures locales et bas seuil, grâce à leur agilité et à leur expérience. M. le Représentant du Gouvernement m'a toutefois informé être ouvert à une discussion sur les conditions d'accès. Je l'en remercie.

Même si personne ici ne contestait l'objectif du mandat, une majorité était d'avis qu'il ne s'agissait pas du bon instrument parlementaire, bien que nous n'ayons pas, pour le moment, d'autres moyens d'influer sur le budget. De concert avec les auteurs, nous avons donc décidé de retirer ce mandat. En effet, ses objectifs sont atteints ou en passe de l'être. Je remercie d'ailleurs le Conseil d'Etat pour son ouverture et son engagement en faveur des mesures locales et bas seuil.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le solde du budget initial est aujourd'hui de 313'000 francs et la demande de report de ce montant pour 2024 a été formalisée le 27 février dernier par le Conseil d'Etat. Je suis bien entendu ouvert à la discussion sur les conditions d'accès pour autant que l'on évite les doubles financements, ce qui est également dans votre intérêt.

> Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Motion 2023-GC-206

Pour une formation duale avec mention bilingue

Auteur-s:	Levrat Marie (PS/SP, GR) Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	08.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4029)
Développement:	08.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 4029)
Réponse du Conseil d'Etat:	20.02.2024 (BGC mars 2024, p. 1119)

Prise en considération

Levrat Marie (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt est assez évident : j'ai eu la chance de bénéficier de cette mesure. J'ai fait toutes mes études en bilingue à partir du CO jusqu'à la fin de l'université.

J'aimerais revenir sur l'histoire de cette motion. Je pense qu'elle est importante pour tout le monde. Ma collègue Pauline Robatel et moi-même participions à la session des jeunes. Ce sont les jeunes qui deviennent parlementaires durant quelques jours. Nous avons alors travaillé en groupes avec ces jeunes-là, apprentis ou collégiens, qui nous ont fait part de leurs inquiétudes quant au bilinguisme en apprentissages.

Ce sont donc ces apprentis-là qui ont travaillé ce texte avec nous. Nous en avons repris la globalité puis nous l'avons adapté en motion. Cela est important de savoir que cette idée vient des apprentis qui n'ont pas la même possibilité d'accès à des études bilingues que les collégiens. L'idée de la motion, je l'énonce et je le répète, est de garantir que chaque apprenti ait l'opportunité de suivre des cours bilingues comme les collégiens, peu importe par quel biais on le fait. On a compris qu'on ne pouvait pas toucher aux diplômes fédéraux au niveau cantonal, mais on peut néanmoins le faire en utilisant d'autres moyens. Le Conseil d'Etat nous explique qu'on donne des relevés de prestations aux étudiants et aux apprentis pour garantir la formation bilingue. Cela nous est en fait égal par quel biais est offerte cette possibilité de suivre des cours bilingues, l'idée étant d'en offrir aux apprentis.

La situation actuelle est assez injuste, car on donne l'opportunité aux collégiennes et collégiens - et j'en ai fait partie - d'avoir une option bilingue. Tout un chacun peut choisir de faire des études bilingues. Les apprentis, eux, n'ont pas le choix. Une petite liste a été dressée par le Conseil d'Etat sur les possibilités pour les apprentis d'effectuer une formation bilingue. On voit cependant que celles-ci sont moindres que celles données aux collégiens. Il y a une vraie inégalité entre apprentis et collégiens et j'aimerais bien savoir comment le Conseil d'Etat la justifie, d'autant plus que nous parlons aujourd'hui de valorisation de l'apprentissage. Nous avons là un rôle à jouer.

On arrive à une situation où des jeunes, motivés, comme nous avons eu l'occasion de le constater, n'ont pas la possibilité de suivre un cours bilingue. La modification de la loi évoquée par le Conseil d'Etat dans la réponse ne va pas, à mon sens, engendrer un changement drastique de politique du bilinguisme puisqu'il laisse une grande marge de manœuvre au Conseil d'Etat.

Pour faire simple, on vit dans un canton bilingue. Nous sommes un parlement bilingue. Nous bénéficions de cet avantage à Fribourg. On doit donc offrir à toute personne intéressée, motivée, la possibilité d'effectuer des études en bilingue, que ce soient les cours hors entreprises ou les études au collège. C'est un avantage que les jeunes ont, non seulement sur le marché du travail, mais aussi pour leur formation générale. Je vous invite donc à donner cette même opportunité aux apprentis. Je vous remercie de soutenir la motion.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Präsidentin der Kommission der Pädagogischen Hochschule (PH) und Mitglied der Schulkommission Collège Gambach – Institutionen also, die zweisprachige Ausbildungsgänge anbieten. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zu vorliegender Motion Stellung.

Die Zweisprachigkeit ist ein Trumpf und ein Standortvorteil unseres Kantons – in meinen Augen eigentlich schon längst eine Selbstverständlichkeit. Die Basis für diese Sprachkompetenz wird vorwiegend in den Gymnasien und in den universitären Bildungsgängen mit zweisprachigen Kursen gelegt; das wurde bereits auch von der Motionärin festgehalten. Mit der Forderung der Motionärinnen soll das Angebot auch auf die Stufe Berufsfachschulunterricht erweitert werden, um einen Ausgleich auf allen Stufen zu ermöglichen, was absolut legitim und unterstützungswürdig ist.

Aus der Antwort des Staatsrates kann entnommen werden, dass seit 2016 Möglichkeiten mit zweisprachigen Lehrgängen im Berufsfachschulunterricht eingeführt worden sind. Dazu wird der Erwerb der Partnersprache durch Immersion in Form

von Berufspraktika, Austausch und Sprachfreikursen angeboten. Das sind vor allem Angebote, welche die ideale Form eines Spracherwerbs für Lernende der dualen Berufsbildung sind, welche in der Regel nur einen bis zwei Tage in der Woche den Schulunterricht besuchen, also eine viel geringere Unterrichtspräsenz als Studierende von Gymnasien und universitären Bildungsgängen aufweisen für den Spracherwerb.

Mit der angekündigten Revision des kantonalen Berufsbildungsgesetzes werden zudem und somit alle Forderungen an eine Angleichung des zweisprachigen Unterrichts erfüllt, auch wenn die Titel der Fähigkeitszeugnisse nicht geändert werden können, da sie eidgenössischen Vorgaben entsprechen müssen.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Argumentation des Staatsrates und wird die Motion einstimmig ablehnen.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit, ausser dass ich bedaure, dass ich keine "bilingue" Ausbildung in meinem Curriculum habe.

Ich spreche im Namen der Gruppe Grünes Bündnis.

Anlässlich der Eröffnungsfeier des Festival international de films de Fribourg (FIFF, deutsch Internationales Filmfestival Freiburg) 2024 wurden einmal mehr – wie bei öffentlichen Auftritten auch üblich – die Vorteile und Chancen der zweisprachigen Universitätsstadt als grosses Plus hervorgehoben. Vor allem aber auch im Austausch unter Kulturen ist der Freiburger Bilinguismus ein Zeichen für Weltoffenheit und nationale Verbindung.

Ist, was im kulturellen Umfeld oder auf akademischer Ebene bereits eingeführt wurde, nicht auch auf die duale Berufsbildung und somit der Förderung der Zweisprachigkeit anwendbar?

Wie der Staatsrat in seiner Antwort festhält, macht Freiburg schon vieles gut und richtig:

- > Die Förderung der Zweisprachigkeit ist im Regierungsprogramm festgehalten.
- > Es bestehen bereits zweisprachige Bildungsangebote und Möglichkeiten zum immersiven Lernen sowie zum nationalen und internationalen Sprachaustausch auf Berufsbildungsebene.
- > Weiterbildungsprogramme werden auf Antrag teils mitfinanziert.

Zudem ist das Gesetz über die Berufsbildung zurzeit in Revision und wird mit den entsprechenden Artikeln 17 und 18 zur Zweisprachigkeit ergänzt, welche die Möglichkeit bieten werden, per Leistungsdokumentation, die zweisprachige Ausbildung zu bescheinigen.

Doch sind dies nicht nur wohlklingende Gesetzesartikel, aber schlussendlich leere Worthülsen? Wie steht es mit der konkreten Umsetzung? Wie viele Angebote werden tatsächlich angeboten und auch genutzt?

Dieses Zahlenmaterial fehlt mir in der Antwort des Staatsrates.

Zwei wesentliche Voraussetzungen sind nötig, um einen pragmatischen Bilinguismus im dualen Ausbildungsbereich zu fördern:

1. der feste Wille der Freiburger Gesellschaft, sich zur Zweisprachigkeit zu bekennen und die Partnersprache, aber auch -kultur, durch Offenheit und Toleranz zu respektieren und
2. die Wertschätzung und Anerkennung bezüglich des Mehrwerts zusätzlicher Sprachkenntnisse. Schweizer Personalberater belegen, dass Fremdsprachenkenntnisse der Mitarbeitenden einem Lohnplus von 15 % entsprechen. Müsste also die Zwei- oder Mehrsprachigkeit nicht nur mehr gefördert werden, sondern auch – besonders im kantonalen Lohnsystem – eine spürbare Anerkennung erfahren? Arbeitnehmende, welche sich sprachlich weiterbilden, beweisen, dass sie bereit sind, in ihre Karriere und Weiterbildung zu investieren, was wiederum ein grosses Plus für den kantonalen Arbeitsmarkt bedeutet.

Aus diesen Gründen braucht es neben einer klaren Gesetzgebung zusätzlich konkrete Massnahmen, welche junge Menschen motivieren, sich in der Partnersprache zu bewegen, wie zum Beispiel

- > zusätzliche zweisprachige Bildungsangebote im dualen Bereich,
- > interprofessionelle Kurse und vermehrt Fächerangebote der Berufsbildung in der Partnersprache,
- > interessante Ausbildungsplätze mit Förderung der Mehrsprachigkeit oder
- > Lohnwirksamkeit für zwei- und mehrsprachige Mitarbeitende in den kantonalen Ämtern.

Ein Blick auf die vergangene Jugendsession, bei der ich die Schlussveranstaltung besuchen durfte, sowie ein natürlich pragmatisch-zweisprachiger Umgang unserer Folgegenerationen stimmen mich zuversichtlich, dass ein Austausch in beiden

Sprachen zunehmend zur Selbstverständlichkeit wird. Es lohnt sich, diesen Elan und die Entwicklungen positiv und mit kreativen Angeboten zu unterstützen.

Die Gruppe Grünes Bündnis wird diese Motion einstimmig unterstützen.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte Freiburg.

Meine Interessenbindungen: Ich bin selbstständig, führe einen KMU-Betrieb und bilde Lernende im dualen Bildungssystem aus. Ebenfalls bin ich Präsident des Gewerbeverbandes Sense.

Unsere Zweisprachigkeit ist *der* grosse Vorteil unseres Kantons gegenüber den meisten Mitbewerbern in der Schweiz.

Notre bilinguisme est *le* grand avantage de notre canton par rapport à la plupart de ses concurrents en Suisse.

Je salue les mesures prises par le canton ces dernières années pour promouvoir le bilinguisme.

La motion a été déposée afin de créer une filière de formation spéciale pour une formation professionnelle duale bilingue. Cette filière permettrait d'obtenir un certificat fédéral de capacité avec la mention "bilingue".

La réponse du Conseil d'Etat souligne que l'objectif principal de la formation professionnelle est la maîtrise d'un métier à l'entrée dans le monde du travail. Il a constaté que la plupart des personnes qui suivent une formation professionnelle sont intéressées par l'acquisition de connaissances spécifiques à leur profession dans leur langue maternelle. Le Conseil d'Etat informe sur les offres de formation bilingue existantes dans les écoles professionnelles à Fribourg et souligne que des mesures ont déjà été prises pour promouvoir le bilinguisme. Il fait également référence aux possibilités d'apprentissage par immersion et au programme d'échanges soutenu par l'Agence nationale pour les échanges et la mobilité.

Wie eingangs erwähnt, begrüsse ich die Bestrebungen, welche unternommen wurden, um die zweisprachige duale Berufsbildung zu fördern. Die Werkzeuge wären vorhanden. Nun sind aber das Berufsbildungsamt und der Staatsrat gefordert, diese Angebote den Medien und in den Orientierungsschulen so attraktiv zu bewerben, dass diese auch angemessen wahrgenommen werden. Hier besteht ein grosses Verbesserungspotential.

In Bezug auf die Motion wird erklärt, dass aufgrund der gesetzlich geschützten Titel "Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis" (EFZ) und "Eidgenössisches Berufsattest" (EBA) keine Änderungen an diesen möglich sind. Stattdessen werden die zweisprachigen Kenntnisse durch separate Leistungsdokumente bescheinigt. Auch hier erlaube ich mir die Bemerkung, dass diese Dokumente vom ausstellenden Amt automatisch und lückenlos dem EFZ oder EBA beigelegt werden müssen.

Die Mitte-Fraktion Freiburg folgt der Empfehlung des Staatsrates, die Motion abzulehnen, da bereits neue Bestimmungen zur Förderung der Zweisprachigkeit im Rahmen der Revision des kantonalen Berufsbildungsgesetzes vorgesehen sind.

Moura Sophie (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cette motion, mais étant directrice d'une école primaire à Bulle, je suis néanmoins concernée par la formation des jeunes.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a bien pris connaissance de la motion demandant la modification de la loi fribourgeoise sur la formation professionnelle afin de créer une filière de formation spéciale visant l'obtention d'une formation professionnelle duale avec mention bilingue.

Si le but de cette motion est tout à fait louable, son application ne semble quant à elle pas possible. En effet, dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que les titres fédéraux tels que le certificat fédéral de capacité et l'attestation de formation professionnelle sont régis au niveau fédéral et ne peuvent être modifiés par les cantons. Les motionnaires demandent alors qu'une attestation cantonale soit donnée.

Selon le Conseil fédéral, les documents les plus pertinents et les plus utiles pour attester des compétences linguistiques sont les diplômes internationaux de langues utilisant une échelle de niveau facilement lisible et comparable au niveau international. De plus, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour dispenser des cours bilingues dans tous les métiers.

Le Conseil d'Etat prévoit d'introduire de nouveaux articles lors de la révision de la loi sur la formation professionnelle 2024, visant à renforcer le bilinguisme en garantissant une offre de formation équivalente pour les deux communautés linguistiques et en encourageant des formes spéciales comme des classes bilingues et des programmes d'échanges.

Enfin, il faut relever que l'offre dans le canton de Fribourg est déjà bien étoffée avec quatre écoles professionnelles qui proposent une formation bilingue et cinq offres de stages professionnels en Suisse et en Europe, allant de deux à douze mois. Nous saluons toutes ces mesures mises en place par le Conseil d'Etat.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux suit l'avis du Conseil d'Etat et refusera, dans sa grande majorité, cette motion.

Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je parle au nom de la comotionnaire Pauline Robatel. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cette motion.

Celle-ci propose une évolution significative de notre système de formation duale. Vous le savez - cela a été relevé par pratiquement tou-te-s les intervenant-e-s -, le bilinguisme est un atout pour notre canton de Fribourg, aussi bien au niveau de l'économie qu'au niveau de la cohésion sociale entre nos deux communautés linguistiques. Il est vrai que le certificat fédéral de capacité et l'attestation fédérale de formation professionnelle sont des titres protégés. Il est compréhensible que pour des raisons de pragmatisme, le diplôme final ne puisse être modifié avec l'ajout du terme "mention bilingue". Toutefois, que la mention soit écrite sur le diplôme final ou sur le titre de prestations, ce n'est pas le plus important. Cependant, deux points cruciaux méritent notre attention :

1. L'introduction d'une mention bilingue dans la formation duale a le potentiel d'attirer davantage de jeunes vers cette voie, enrichissant ainsi leur choix entre la poursuite d'études académiques et l'engagement dans un apprentissage. Une jeune personne hésitant entre ces deux options pourrait ainsi décider de choisir l'apprentissage en version bilingue. Cela représente une valorisation notable et une amélioration qualitative de la formation duale.
2. Nous devons offrir aux apprenti-e-s l'opportunité de progresser dans une seconde langue. Bien qu'il existe déjà une offre basée sur le modèle de l'immersion, elle ne se compare pas à l'expérience de suivre trois ans de formation en bilingue. Le but premier est de maximiser les chances de nos jeunes de progresser plutôt que de simplement certifier un niveau de langue avec une note. Les collèges proposent déjà des formations bilingues, même en présence de cours de langues dans la langue partenaire. Il n'existe aucune justification pour que cette opportunité ne soit offerte qu'aux collégiens. D'ailleurs, il a été démontré que l'enseignement bilingue développe une meilleure compréhension de la matière car elle est étudiée à deux reprises, tout d'abord dans la langue principale et une seconde fois dans la langue partenaire. Il est clair que l'offre actuelle ne suffit pas pour garantir une maîtrise de la seconde langue de manière durable. Il n'est pas comparable de suivre trois ans de cours en bilingue avec le fait de participer intensivement - trois à six semaines - à un cours de langue, car les acquis peuvent s'estomper rapidement si on ne pratique pas la langue au quotidien par après.

Le Conseil d'Etat mentionne que les bulletins de notes peuvent déjà refléter le niveau de langue de l'apprenti-e. Certes. Mais l'objectif de la motion va au-delà. Il s'agit de faire progresser les apprenti-e-s avant tout. Cela ne peut être atteint que par une offre complète sur trois ans et non par une simple immersion, comme sur le modèle actuel.

En bref, en renforçant la qualité de notre offre de formation duale, nous pouvons séduire les jeunes qui hésitent entre différentes orientations, et ainsi relever leurs compétences professionnelles. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir cette motion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Die Zweisprachigkeit, es wurde auch anerkannt, ist schon seit einiger Zeit stark in der Berufsbildung des Kantons verankert. Und ich kann Ihnen auch versichern, es ist eine Priorität des Staatsrates. Und Sie können sich vorstellen, als deutschsprachige Minderheit in diesem Kanton habe ich natürlich ein sehr grosses Herz für die Anliegen der Zweisprachigkeit.

Ich kann Ihnen auch sagen, dass das zweisprachige Bildungsangebot stetig zunimmt, auch im Berufsschulbereich, wobei, und das ist eher die Problematik, es immer schwieriger wird, auch junge Menschen für eine zweisprachige Ausbildung zu begeistern. Grossrat Stöckli hat gesagt: Angebot und Nachfrage, Angebot und Nutzung. Heute stellen wir leider fast fest, dass das Angebot eigentlich da ist, aber die Nutzung halt relativ schwach ist. Und das tut mir wirklich weh, das tut mir auch wirklich leid. Wir wissen nicht genau wieso. Es ist einfach auch bei dieser Berufsbildung so, dass das anspruchsvolle Lehrgänge sind und viele Leute, viele junge Menschen haben vielleicht das Gefühl, dass sie das zuerst in ihrer Muttersprache machen möchten, um auch eine gewisse Erfolgsgarantie zu haben, und das Lernen einer Partnersprache, das würde dann in einer zweiten Position kommen.

Es ist also nicht ein Mangel an Willen des Staatsrates; es ist die Gesellschaft, die sich verändert.

Aber ich erkenne an, dass wir noch mehr an der Attraktivität dieser Programme arbeiten müssen, und das möchten wir auch sehr gerne mit Ihnen machen.

Cela a été dit, il y a cette révision de la loi cantonale sur la formation professionnelle en cours. Celle-ci sera mise en consultation dans le courant de cette année. Elle prévoit d'ailleurs déjà - nous avons déjà eu des échanges avec des partenaires - des articles supplémentaires. Les articles sont une chose, mais on devra également se concentrer sur la mise en œuvre pratique. Il conviendra d'évaluer s'il est possible de rendre ces formations encore plus attractives.

Par rapport au deuxième volet, plusieurs éléments ont été évoqués. Je renvoie la thématique de ces diplômes bilingues au cadre fédéral, car cela est défini au niveau fédéral.

Es gab einen Bericht zum Postulat Bulliard-Marbach über die "Förderung des Fremdsprachenerwerbs in der beruflichen Grundbildung", und da hat es der Bundesrat, man kann vielleicht sagen, bedauerlicherweise bereits abgelehnt, einen Fremdsprachenkenntnisvermerk direkt in das Diplom aufzunehmen.

Le Conseil fédéral conclut qu'il existe d'autres moyens de noter les compétences en langues étrangères durant la formation. Cela est largement pratiqué. Pour ces raisons-là et en répétant une nouvelle fois que le but de cette motion est plus que louable - on fait tout ce qu'on peut mais on fera encore davantage -, le Conseil d'Etat vous propose de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 42. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 42.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 51.*

S'est abstenu:

Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat 2023-GC-67

Encourager la sobriété énergétique dans les industries grâce à des outils financiers efficaces

Auteur-s:	Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Berset Alexandre (VEA/GB, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	07.03.2023 (BGC mars 2023, p. 942)
Développement:	07.03.2023 (BGC mars 2023, p. 942)
Réponse du Conseil d'Etat:	05.12.2023 (BGC mars 2024, p. 1042)

Prise en considération

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je suis coauteur de ce postulat, déposé avec mon collègue Brice Repond. Je vais mettre un terme à un suspense quasi-insoutenable en vous confirmant ce que vous savez déjà : on a décidé de retirer cet objet.

Ce dernier se concentrait sur l'encouragement du secteur industriel à l'économie d'énergie. Dans ce postulat, on demandait au Conseil d'Etat d'établir un catalogue de mesures pour *challenger* celles qui existent déjà de sorte à encourager l'industrie à réduire sa consommation d'énergie et pour proposer de nouvelles mesures. On remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. On regrette toutefois qu'il ne nous ait soumis qu'une liste de ce qui existe déjà. Par contre, après réflexion et discussion, mon collègue et moi-même avons jugé qu'il était préférable, par souci d'économie des ressources humaines au Service de l'énergie, de retirer ce projet et d'éventuellement revenir avec quelque chose de plus concret.

> Cet objet est retiré par ses auteurs. Il est ainsi liquidé.

Rapport 2023-DEEF-44

Pour des infrastructures et des compétences en matière de première et deuxième transformation du bois de feuillus dans le canton (Rapport sur postulat 2023-GC-129) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	12.12.2023 (BGC mars 2024, p. 838)

Discussion

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts avec ce sujet : je suis membre du comité du Club du bois et j'ai travaillé durant plus de 14 ans comme menuisier.

Le bois est naturel et renouvelable. C'est un élément qui ne doit en aucun cas être gaspillé. On a pris connaissance avec satisfaction de la suite directe proposée par le Conseil d'Etat. Toutefois, ses conclusions qui consistent à dire que les stratégies actuelles sont adéquates me semblent un peu courtes. On est face à deux éléments importants :

1. La question du cycle du bois et du cycle énergétique du bois : aujourd'hui, une partie importante de ce bois est immédiatement transformée en énergie, en particulier le feuillu. Dans l'idéal, le bois devrait être transformé, utilisé, puis, une fois qu'il n'a plus d'utilité, qu'il soit transformé en énergie. Cela permet de garder le CO₂ de manière durable.
2. L'évolution des forêts : à terme, le feuillu sera prédominant. Aujourd'hui, on plante beaucoup plus de feuillus. C'est donc le bois du futur.

Je n'ai pas le sentiment que ces éléments aient été compris. On a, dans ce pays, une connaissance relativement faible de ce qui peut être fait avec les feuillus. On transforme les résineux de manière importante mais on transforme peu les feuillus. Quelque part, nous avons une belle opportunité de développer les technologies, les applications de ce type de matériaux dans la construction, dans l'ameublement, mais aussi dans l'industrie et les nouvelles technologies. Je pense qu'aujourd'hui, nous oublions ces aspects et je crains que l'on considère comme suffisant ce qui est fait aujourd'hui.

On a précédemment vu que le cluster concernant l'innovation dans la construction posait quelques problèmes. Nous n'avons aujourd'hui pas pris la mesure de ce que nous pouvions faire, développer. Nous n'avons pas pris conscience du savoir que

nous pouvions accumuler et de l'industrialisation que nous pouvions apporter à cette valeur ni que le canton pouvait être un moteur dans ce domaine. On a également parlé de la NPR, et là aussi, il y a un potentiel de développement.

Nous devons valoriser le bois, être innovateurs dans les technologies, dans l'application des nouvelles espèces que sont les feuillus. Ceci doit se développer. Je pense que le Conseil d'Etat et le canton doivent travailler sur ce potentiel, cet artisanat, cette technologie et cette industrie, qui est un vrai savoir antérieur et un savoir à développer dans le futur.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin Waldbesitzer und im Vorstand von Forêts Fribourg.

Unsere Fraktion dankt für diesen guten und realistischen Bericht zur Laubholzverarbeitung.

Wie der Staatsrat erwähnt, macht es nicht viel Sinn, neue Zonen und neue Betriebe zur Verarbeitung von Laubrundholz zu avancieren. Die dreizehn Sägebetriebe in unserem Kanton machen gute Arbeit und haben ausreichend Kapazitäten. Es gilt primär, diese bestehenden Betriebe durch den Gebrauch von einheimischem Schweizer Holz zu unterstützen. Ein weiterer Punkt wäre die Bereitschaft von Privatwaldbesitzern, ihr schlagreifes Holz zu nutzen. Leider geschieht dies bei nicht allzu attraktiven Rundholzpreisen nur mässig. Wir denken, dass unsere Regierung genügend Wertschätzung gegenüber der ganzen Holzbranche zeigt und diese in ihren Möglichkeiten auch genügend unterstützt.

Besonders wichtig sind auch Aktionen wie die kürzlich stattgefundene "mise de bois" in Écharlens. Dies und andere Engagements verschaffen dem Wertholz auch Publizität und regen zur vermehrten Nutzung dieses nachwachsenden Rohstoffs an.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts : je fais partie de comité du Club du bois, qui a soutenu ce postulat, et je suis codirecteur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, qui contribue aussi à la promotion de la filière du bois régional. J'interviens ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif à ce postulat et l'en remercions chaleureusement. Si effectivement le canton est déjà actif sur certains aspects de ce postulat, nous regrettons de ne pas sentir davantage d'ambition par rapport à ce défi central que constitue le maintien d'une première et d'une deuxième transformation du bois dans le canton et son adaptation à l'évolution de nos forêts. En effet, les scieries ont une place centrale au cœur de la filière bois. Sans elle, il n'y a pas de possibilités de développer des circuits courts pour exploiter le bois de service. Le canton a la chance d'en posséder une trentaine, bien davantage proportionnellement que nos voisins.

Il faut également insister sur le fait que le feuillu, comme l'a dit mon collègue Jaquier, est l'avenir de nos forêts. Il s'agit donc d'anticiper une transition nécessaire, même si le résineux a encore bien de l'avenir en montagne. La demande en bois de feuillu de service est déjà en train de croître, mais davantage en dehors du canton. Ce n'est pas parce qu'on scie actuellement très peu de feuillus dans le canton qu'il n'y a pas de marché. Les ventes lors de la Mise de bois de qualité d'Echarlens le prouvent. Des bois, qui sans cette vente, auraient été bradés pour du déchetage dans la filière bois-énergie, ont été vendus à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de francs le m³. Dans la perspective de l'économie circulaire également, très actuelle, il est donc dommage de ne pas transformer d'abord en bois de service les grumes de feuillus avant de les valoriser en bois-énergie dans un deuxième cycle de valorisation. La transformation du bois de feuillus nécessite des investissements importants. Cependant, l'exemple de l'entreprise Fagus, qui existe depuis dix ans dans le Jura, montre que c'est possible et qu'il s'agit même d'une solution d'avenir. Nous trouvons donc dommage que pour le dernier point du postulat (établir une stratégie permettant de soutenir les entreprises et les personnes souhaitant développer la première transformation du bois et ces diverses techniques dans le canton), le canton n'en fasse pas davantage.

Enfin, un dernier commentaire sur la conclusion du Conseil d'Etat et son argument de la nécessaire diversité des matériaux dans le secteur de la construction. Il faut dire que le bois ne représente que 12 à 15% des constructions en Suisse - je pense que c'est la même chose dans le canton. Il est donc très loin du béton et du métal alors qu'il est le matériau le plus durable en termes de qualité d'habitat, stockage du carbone, économie circulaire de proximité, exploitation durable et multifonctionnelle des forêts. A notre avis, cela justifie un soutien particulier du canton. Dans le même sens, nous regrettons que l'action en période Covid en faveur du bois fribourgeois ait été abandonnée. Elle a été reprise avec succès et avec plus de moyens par nos voisins vaudois.

Avec ces commentaires, le groupe VERT·E·S et allié·e·s remercie le canton pour ce rapport et en prend acte.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis président du Club du bois et de la forêt et postulant. Je prends la parole au nom du groupe Le Centre.

En préambule, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour cette suite directe et la qualité du rapport fourni. Toutefois, s'il est complet et étayé, la conclusion nous semble un peu frileuse. Notre politique forestière est axée, depuis bientôt deux décennies, sur l'évolution de nos forêts et le remplacement de résineux par des feuillus. Les premières récoltes seront disponibles dans

25 à 30 ans. En conclusion, il n'est pas question de savoir si changement il y aura, mais quand et comment on procède. Il n'en restera certainement que peu d'entre nous au Parlement, mais peut-être pourrons-nous voir, en tant que retraités, si la vision du Conseil d'Etat était correcte ou si sa frilosité était de mise.

Le rapport indique que la stratégie foncière permettant l'évolution des entreprises dépend des régions et les facilités d'évolution des zones d'activité à proximité des sites existants sont privilégiées par le Conseil d'Etat.

Sachant que l'on parle de mise en œuvre pour la plupart des cas dans des secteurs se situant hors zone et sachant que la LAT 2, qui entrera en vigueur en 2025, exigera des compensations pour les exceptions et les mises en zone, il serait judicieux de geler certaines zones d'activité d'intérêt cantonal, voire de geler équitablement les zones régionales pour anticiper ces futurs besoins.

Je me réjouis que l'innovation et la recherche puissent se développer dans ce secteur avec peut-être des idées d'entreprises dans un prochain plan NPR. Je relève également que des pays tels que l'Allemagne ont accepté de subventionner massivement les entreprises pour effectuer de manière transitoire les changements, sachant qu'il s'agit d'entreprises de peu de valeur ajoutée et qu'actuellement, la majorité du bois collé vendu en résineux et en bois dur vient d'Allemagne. Ne prenons pas de retard sur nos voisins, sinon nous vivrons de l'importation avec les conséquences que cela a eues il y a un an et demi : les prix ont augmenté de 40% lorsque nos voisins ont serré la vis.

Avec ces quelques constatations, le groupe Le Centre remercie le Gouvernement pour ce rapport dont il prend acte.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ich kann es kurz machen. Ich bedanke mich für die Interventionen, die ich mit Interesse verfolgt habe, und wie Sie aus dem Bericht ersehen, schlägt Ihnen der Staatsrat vor, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 h 51.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*